



## Fiche d'identité de la Résidence

Organisme gestionnaire	Association Les Papillons Blancs de Dunkerque
Nom de la structure	Résidence Frederic Dewulf
Adresse de la structure	390 rue de Zuydcoote 59240 DUNKERQUE
Coordonnées Téléphoniques	03 28 20 30 24
Nom de la Direction	Mme DELALONDE Clémentine
Type de structure	Foyer de vie
Capacité et modalités d'accueil	43 personnes accompagnées / internat
Numéro SIRET	77 562 228 500 275
Arrêté d'ouverture	24/09/2010
Date de la dernière visite de sécurité	21/09/2022

## VISAS

VISAS/ AVIS/DELIBERATION	DATE
AVIS du Conseil de la Vie Sociale (CVS)	28 mai 2024
AVIS du Comité Social et Economique	24 mai 2024
DELIBERATION du Conseil D'administration	25 juin 2024

# SOMMAIRE

<b>Préambule .....</b>	<b>3</b>
<b>1ère Partie : L'ASSOCIATION ET LA RESIDENCE FREDERIC DEWULF .....</b>	<b>6</b>
1. Le projet associatif et l'histoire de l'association des Papillons Blancs de Dunkerque	6
2. La création de la Résidence Frederic Dewulf.....	7
3. Les missions légales et réglementaires de la Résidence .....	8
<b>2ème Partie : LES PERSONNES ACCOMPAGNEES ET LEURS BESOINS.....</b>	<b>11</b>
1. L'évolution du public accompagné .....	11
2. Les besoins des personnes accompagnées.....	14
<b>3ème Partie : L'OFFRE DE SERVICE DE LA RESIDENCE.....</b>	<b>21</b>
1. L'accueil et l'admission .....	21
2. La personnalisation de l'accompagnement.....	22
3. L'organisation.....	22
4. L'expression et la participation collectives des personnes accompagnées .....	26
5. La garantie des droits.....	27
<b>4ème PARTIE : L'OUVERTURE SUR LE TERRITOIRE ET L'ENVIRONNEMENT .....</b>	<b>30</b>
<b>5ème Partie : RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIERES .....</b>	<b>34</b>
1. Les professionnels et les compétences mobilisées .....	34
2. Gestion budgétaire de la résidence .....	39
<b>6ème PARTIE : LES PRINCIPES D'INTERVENTIONS .....</b>	<b>40</b>
1. L'Autodétermination et la Valorisation des Rôles Sociaux au quotidien .....	40
2. La démarche d'amélioration continue de la qualité .....	42
3. Promotion de la bientraitance ; Ethique et bientraitance .....	43
4. La prévention de la maltraitance.....	44
<b>7ème Partie : LES PERSPECTIVES À 5 ANS .....</b>	<b>47</b>
<b>SYNTHESE DES PROJETS A REALISER.....</b>	<b>49</b>
<b>GLOSSAIRE .....</b>	<b>54</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>56</b>

## Préambule

### ***Bienvenue à la Résidence Frederic Dewulf***

Nous voici à l'écriture du 3<sup>ème</sup> projet d'établissement de la Résidence Frederic Dewulf. Force est de constater l'évolution de celui-ci, notamment en lien avec les besoins des personnes accompagnées mais aussi avec l'évolution des politiques publiques, de notre projet associatif global et de la société dans sa globalité.

Le projet d'établissement de la Résidence est un document où les principaux acteurs sont les 43 personnes accompagnées, aux personnalités bien distinctes, qui vous invitent à découvrir leur quotidien, leurs joies, leurs réussites, leurs projets mais aussi leurs questionnements, leurs souhaits d'évolution pour les prochaines années.

Ce projet constitue la pièce d'identité de la résidence pour les 5 années à venir. Il servira de support de communication, aussi bien auprès des professionnels et des personnes accompagnées qu'auprès des familles et des partenaires. Il nous permettra le suivi et l'évaluation des prestations proposées en réponses aux souhaits et besoins des personnes accompagnées. Il est également un excellent moyen de fédérer l'ensemble des professionnels et d'outiller le management de l'établissement.

### ***L'heure du bilan...***

A l'occasion de la réunion de rentrée des professionnels en septembre 2023, le bilan du projet d'établissement 2014-2019 a été réalisé par les professionnels et a permis de mettre en avant tout le travail réalisé par chacun depuis 4 ans. Il est parfois essentiel de prendre le temps de réaliser ces bilans afin de valoriser l'ensemble des actions mises en œuvre au bénéfice de l'accompagnement de qualité des personnes et mieux comprendre les évolutions qui se sont succédées, nécessitant sans cesse d'adapter cet accompagnement.

Un second temps avec les familles a été pris en octobre 2023 et a permis de faire le point sur les 4 dernières années mais également de se projeter dans les améliorations possibles pour les futures années.

Un temps d'échanges a également été pris avec les résidents lors du dernier CVS de l'année 2023.

Ainsi, pour apporter un caractère festif et convivial et lancer officiellement cette démarche que nous souhaitons dynamique, collégiale et engagée, nous avons invité les 4 P (Personnes, Professionnels, Parents et Partenaires) à venir se projeter avec nous sur les prochaines années. Ainsi, le 23 novembre 2023, plus de 40 personnes ont œuvré par écrit, mais aussi artistiquement autour d'une œuvre représentant notre travail commun, autour de 6 thématiques définies suite au bilan des professionnels et aux échanges lors de la réunion des familles :

- La santé
- Le parcours de vie des personnes
- La communication
- L'inclusion
- Les droits des personnes
- La RSE : Responsabilité Sociétale des Entreprises

### **Le travail de réécriture ...**

La journée a été fructueuse. La synthèse réalisée en assemblée plénière a permis l'identification des axes de travail prioritaires du nouveau projet. Ainsi, sur chaque thématique, 3 orientations ont été dégagées. En voici la synthèse :

FICHES	Orientations
SANTE	Fiche 1 : Comment accompagner quotidiennement la santé ? Fiche 2 : La fin de vie Fiche 3 : Les maladies Neuro dégénératives : Alzheimer /parkinson + troubles psychiques.
INCLUSION/PARCOURS DE VIE ( <i>thématiques groupées suite aux retours des groupes de travail</i> )	Fiche 4 : Bien préparer sa retraite Fiche 5 : L'accès au sport et à la culture. Comment développer l'animation au sein de la résidence ? Comment faire face à la fracture numérique ? Fiche 6 : Comment mieux anticiper les changements de parcours de vie des personnes ?
COMMUNICATION	Fiche 7 : Améliorer la communication interne (avec les résidents, les familles, entre professionnels, avec la Direction...) Fiche 8 : Comment mieux communiquer à l'externe (valoriser notre expertise ...) Fiche 9 : Mieux développer les partenariats
RSE	Fiche 10 : Redonner du sens aux missions de chacun des professionnels. Fiche 11 : Comment développer l'écocitoyenneté, l'éco responsabilité de tous : pros et résidents. Fiche 12 : Comment la résidence deviendra-t-elle éco-responsable ?
DROITS DES PERSONNES	Fiche 13 : L'intimité/ la vie privée au sein du collectif vie Fiche 14 : Comment développer/personnaliser l'autodétermination au cœur des PP ? Fiche 15 : Comment développer le rôle de citoyen des personnes au cœur du quartier/ de la cité ?

Ces orientations constituent les thématiques des groupes de travail qui ont été constitués à l'issue de la journée de lancement du projet.

Sur les mois de janvier et février 2024, une grande partie de l'équipe éducative a participé à un ou plusieurs groupes de travail, animés par un intervenant extérieur. Les groupes se sont réunis 2 fois 2

heures sur chacune des thématiques. Il en est ressorti une mine d'informations que vous retrouverez tout au long de ce projet d'établissement mais également 13 fiches actions qui seront nos principaux axes de travail pour ces 5 prochaines années.

En parallèle, un travail similaire a été réalisé avec un groupe de 6 résidents, un éducateur et la Directrice sur les mêmes thématiques.

Nous avons également constitué un Comité de Pilotage composé d'un résident, élu du CVS, de 2 éducateurs, du correspondant qualité, de la psychologue de la résidence, de l'administrateur référent de l'établissement, du chef de service et de la Directrice. Ce COPIL se transformera en Comité de suivi une fois le projet validé, pour suivre ces 5 prochaines années l'avancée des actions prévues.

En impliquant les professionnels, les personnes et les familles et les partenaires à différents moments de la réflexion et de l'écriture de ce projet, le processus d'élaboration du projet constitue un moment fort de la vie institutionnelle, à la fois fédérateur et dynamisant.

**Nous avons décidé de décliner ce projet d'établissement en une version en Facile à Lire et à comprendre mais aussi une version audio, afin de le rendre accessible au plus grand nombre possible de personnes.**

## 1ère Partie : L'ASSOCIATION ET LA RESIDENCE FREDERIC DEWULF

### 1. Le projet associatif et l'histoire de l'association des Papillons Blancs de Dunkerque

Voici un extrait du projet associatif global de 2018 sur l'histoire de l'association des Papillons Blancs de Dunkerque :

« Nous avons connu plusieurs périodes dans l'histoire de notre association. Au départ, tout repose sur la volonté de parents de s'engager. Entraide, solidarité, premiers combats ensemble : c'était le temps des fondateurs qui a inscrit des valeurs immuables dans le code génétique de l'association. Puis est venu, en 1963, le temps des bâtisseurs. Les premières structures d'accueil, les premiers établissements sont créés. L'action familiale prend sens et réalité dans le Mouvement parental. Après 1975, il devient nécessaire de structurer, de rationaliser et d'organiser en s'adaptant aux politiques publiques et aux contraintes budgétaires : voici venu le temps des gestionnaires. L'association gestionnaire assume sa responsabilité d'employeur. Puis les lois qui structurent le secteur du handicap induisent des changements profonds. 2002, 2005 sont des étapes importantes, qui lancent le temps de la gouvernance. L'autonomie et la citoyenneté des personnes accompagnées deviennent non seulement une orientation éthique nécessaire mais obtiennent un soutien légal, réglementaire et technique. Et aujourd'hui ? Le temps est venu de transformer le monde ordinaire pour qu'il accueille la différence. Plus envie ni besoin de se cacher : c'est le temps de la société inclusive. Après avoir « fait pour... », en construisant des établissements pour les personnes, après avoir « fait avec... », puis « fait ensemble », en introduisant les pédagogies nouvelles et des approches collaboratives, il est temps maintenant de « vivre ensemble » et de construire un monde commun où chacun trouve sa place, sans avoir besoin de surprotection. C'est une manière de dire que le mouvement implique toute la société pour qu'elle devienne une société solidaire et inclusive. « Il n'y a pas de citoyens inutiles ». Agir pour une société plus humaine qui valorise tout citoyen « ni majuscule ni minuscule » est l'affaire de tous. »

Sur la thématique de l'avancée en âge, le projet associatif des Papillons Blancs de Dunkerque évoque les points suivants :

- Faire de l'avancée en âge des personnes en situation de handicap un sujet de préoccupation associative prioritaire en développant rapidement et dans un large partenariat, toutes les solutions possibles d'accompagnement de ces personnes dans le respect de leurs parcours.
- Anticiper l'avancée en âge dans un projet et dans un parcours, en prenant en compte le vieillissement précoce.
- Encourager et développer l'accompagnement des retraités, (maintien du lien avec les anciens collègues d'ESAT).
- Rechercher des solutions alternatives aux EHPAD et aux familles d'accueil, tels que, par exemple, des habitats partagés (« maisons de partage »).
- Peser dans le débat de société pour une meilleure prise en compte du handicap, en particulier dans les EHPAD.

La résidence Dewulf s'est saisie du projet associatif global sur la thématique du vieillissement pour orienter son précédent projet d'établissement. Ainsi, des actions ont été mises en place afin de répondre à cette orientation associative. Nous souhaitons continuer à œuvrer en ce sens dans le prochain projet d'établissement.

## 2. La création de la Résidence Frederic Dewulf

Autorisé à titre expérimental par arrêté en date du 24 septembre 2010, le Foyer d'accompagnement ouvre ses portes en avril 2013. Il prendra le nom de la Résidence Frederic Dewulf, du nom du Président fondateur de l'association des Papillons Blancs de Dunkerque.

L'extension de 15 places (unité Entour'âge) du foyer d'hébergement existant (le Rosenhoed) en a fait un établissement pouvant accueillir et accompagner 43 personnes âgées de 50 ans et plus.

Le 26 octobre 2020, le Président du Conseil Départemental a autorisé la **transformation du foyer d'accompagnement en Foyer de vie**. Cependant, le projet d'établissement et d'accompagnement des plus de 50 ans reste le même.

Le foyer apporte une réponse de qualité à la problématique du vieillissement des personnes en situation de handicap. L'accompagnement s'inscrit dans la complémentarité et le renforcement de l'offre de service déjà en place avec les autres établissements de l'association. Le foyer prépare les résidents à une sortie positive de l'établissement, en fonction de leur situation et projet personnel (entrée en EHPAD, réorientation...).

La population française connaît depuis plusieurs années, un accroissement sensible de son espérance de vie, les personnes en situation de handicap bénéficient également de ce progrès.

Ce phénomène de vieillissement a nécessité une adaptation des structures médicosociales et une évolution des pratiques professionnelles, les établissements et services du champ du handicap étant amenés de façon inédite à accompagner un public vieillissant, et les structures du champ gérontologique étant conduites, de façon tout aussi inédite, à accueillir des personnes ayant connu une situation de handicap avant de connaître les effets du vieillissement.

Le vieillissement nécessite un repérage anticipé et appelle des actions de prévention, les plus précoces possibles, susceptibles de retarder son apparition et d'atténuer ses effets, ainsi qu'un accompagnement destiné à la meilleure qualité de vie possible. Il suppose une sensibilisation de l'entourage (professionnels, aidants...) et une adaptation de l'environnement.

Souvent, le vieillissement des personnes en situation de handicap survient plus précocement que pour le reste de la population. Qu'elle survienne en milieu ordinaire ou en institution, si elle n'a pas été anticipée, l'avancée en âge des personnes en situation de handicap peut conduire à des ruptures dans leur parcours de vie et à des réorientations brutales.

L'avancée en âge des personnes en situation en handicap peut rendre nécessaire des changements de lieu de vie, d'activité, d'accompagnement, de soin.... Elle les expose à des risques de ruptures familiales, amoureuses, amicales.... Il est donc indispensable de préparer les évolutions et les transitions nécessaires en tenant compte du fait que certaines pathologies sources de handicaps précipitent le vieillissement et ses effets.

Concernant les aidants (parents/fratries), les parents sont souvent âgés, voire très âgés. Leur propre vieillissement est à prendre en compte et à anticiper.

C'est dans ce contexte particulier de l'avancée en âge que la résidence Frederic Dewulf œuvre quotidiennement afin de proposer un accompagnement de qualité aux personnes avançant en âge.

## **Pass'âge**

L'autorisation de création de l'établissement s'accompagne du financement complémentaire de deux postes : un chargé de mission et un éducateur spécialisé pour mettre en œuvre sur le territoire, une dynamique de rapprochement entre les secteurs des personnes âgées, du handicap et du sanitaire. Ce financement a permis la création du Groupement de Coopération Médico-Social (GCMS) Pass'âge, dont la Convention Constitutive a été signée en 2014.

22 acteurs du territoire sont membres à ce jour du G.C.M.S. Pass'âge :

- Les structures locales du handicap : Afeji, Papillons Blancs de Dunkerque, Institut Vancauwenberghe, Association APF France Handicap, APAHM
- Des structures locales de l'accompagnement à domicile des personnes âgées et handicapées : ASSAD – ADAR
- Des établissements pour personnes âgées : EHPAD, EHPA, résidence autonomie, Unités de Vie pour Personnes Handicapées Agées (UVPHA).
- Des structures sanitaires : la polyclinique de Grande-Synthe (pôle gériatrique du territoire), le Centre Hospitalier de Dunkerque (établissement hospitalier de référence), l'Hôpital Maritime de Zuydcoote, l'hospitalisation à domicile (HAD) Flandre Maritime.

Pass'âge, dont les bureaux se situent à la Résidence Frédéric Dewulf, est l'outil de choix pour permettre de développer et de consolider les liens entre ces secteurs d'activité, par le biais, entre autres, de la formation des professionnels et de la mutualisation des animations pour les personnes accompagnées.

La résidence Dewulf travaille en étroite collaboration avec Pass'âge. Depuis son ouverture, 34 personnes ont quitté la résidence vers un EHPAD, une famille d'accueil, un Foyer de vie...

Nous avons également accompagné des personnes dans leur derniers moments de vie au sein même de la résidence.

### **3. Les missions légales et réglementaires de la Résidence**

Voici les textes de référence du foyer de vie de la Résidence Frederic Dewulf :

#### **Le contexte législatif**

-  **La loi N° 2002-2 du 2 janvier 2002, rénovant l'action sociale et médico-sociale**, avec notamment l'affirmation des finalités de tout accompagnement : « accueil et protection, aide au développement de l'autonomie, insertion sociale, intégration sociale et professionnelle ».

L'article 7 de la loi du 2 janvier 2002 et les articles L.311-8 et L.313-4 du CASF insiste sur :

- Le respect de la dignité, de l'intégrité, de la vie privée, de l'intimité et de la sécurité,
- Le libre choix entre les prestations adaptées,
- Le droit à un accompagnement individualisé de qualité, favorisant le consentement éclairé,
- Le respect de la confidentialité,
- Le droit d'accès à l'information et aux dossiers,
- L'information sur les droits et voies de recours,
- Le droit de participer à la conception et la réalisation du projet d'accompagnement.

L'ensemble de ces champs est travaillé au quotidien avec les personnes accompagnées à la résidence Frederic Dewulf.

✚ **La loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits, des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées**, apporte des évolutions fondamentales pour répondre aux attentes des personnes en situation de handicap. On y distingue cinq principes fondamentaux :

- Une première définition du handicap avec la reconnaissance du handicap psychique : *"Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société, subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant"*
- Le libre choix du mode et du projet de vie
- Le droit à la compensation personnalisée des conséquences du handicap
- La participation effective à la vie sociale
- La simplification des démarches avec la mise en place des Maisons Départementales des Personnes Handicapées

### **Selon le code de l'Action Sociale et des Familles articles L312-1**

Selon le code de l'action sociale et des familles :

*« Sont des établissements et services sociaux et médico-sociaux, au sens du présent code, les établissements et les services, dotés ou non d'une personnalité morale propre, énumérés ci-après :*

*7° Les établissements et les services, y compris les foyers d'accueil médicalisé, qui accueillent des personnes handicapées, quel que soit leur degré de handicap ou leur âge, ou des personnes atteintes de pathologies chroniques, qui leur apportent à domicile une assistance dans les actes quotidiens de la vie, des prestations de soins ou une aide à l'insertion sociale ou bien qui leur assurent un accompagnement médico-social en milieu ouvert ; »*

### **Arrêté du Conseil Départemental du 26 octobre 2020**

Par un arrêté en date du 26 octobre 2020, le Président du Conseil Départemental a autorisé la transformation du Foyer d'accompagnement la Résidence Frederic Dewulf en Foyer de Vie de 43 places.

### **Délibération DOSAA/2020/49 du 3 Février 2020**

La Délibération DOSAA/2020/49 du 3 Février 2020 relative à la conclusion du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) sur le champ du handicap, autorise l'APEI de Dunkerque de transformer son foyer d'accompagnement en foyer de vie.

### ***Mission de la résidence***

L'arrêté d'autorisation de l'établissement stipule que l'établissement peut accompagner 43 personnes. En accord avec le Département, malgré la transformation en Foyer de vie en 2020, nous avons gardé notre spécificité et expertise concernant l'avancée en âge des personnes. Ainsi, nous accompagnons

désormais **des personnes de plus de 45 ans**, pouvant être des travailleurs d'ESAT à temps complet ou à temps partiel ou alors désormais des personnes sans parcours professionnel, à la différence d'avant 2020 où, en tant que Foyer d'accompagnement il fallait être travailleur pour entrer à la Résidence.

Malgré notre spécificité liée à l'avancée en âge, l'un des particularités d'un foyer de vie est qu'il est **non médicalisé**. Ainsi quand une problématique de santé survient, nécessitant des soins médicalisés, nous ne sommes plus en mesure d'accompagner la personne ; tout l'enjeu de notre projet est bien d'anticiper autant que possible, au travers des projets des personnes, leurs parcours de vie.

**Le plan régional de santé (PRS) des Hauts de France 2018-2028** met l'accent sur des missions réalisées au sein de la résidence, telles que :

- Accompagner le vieillissement et soutenir les aidants
- Promouvoir des parcours de vie sans rupture et l'inclusion des personnes en situation de handicap
- Développer le sport-santé, lutter contre l'obésité et le diabète
- Favoriser le parcours de vie en santé mentale, prévention, diagnostic, prise en charge

L'Agence régionale de santé a mené une révision à mi-parcours du projet régional de santé (PRS). Ce travail en concertation avec l'ensemble des parties prenantes, a conduit à l'adoption d'un nouveau **schéma régional de santé (SRS)** qui renforce la territorialisation des actions et place **la prévention en tête des priorités**.

**A la résidence, en termes de santé, nous souhaitons également mettre l'accent sur la prévention santé, afin de permettre aux personnes de s'épanouir dans leurs projets et parcours de vie, en bonne santé le plus longtemps possible. Ainsi, nous proposons aux personnes le souhaitant un suivi médical préventif.**

## 2ème Partie : LES PERSONNES ACCOMPAGNEES ET LEURS BESOINS

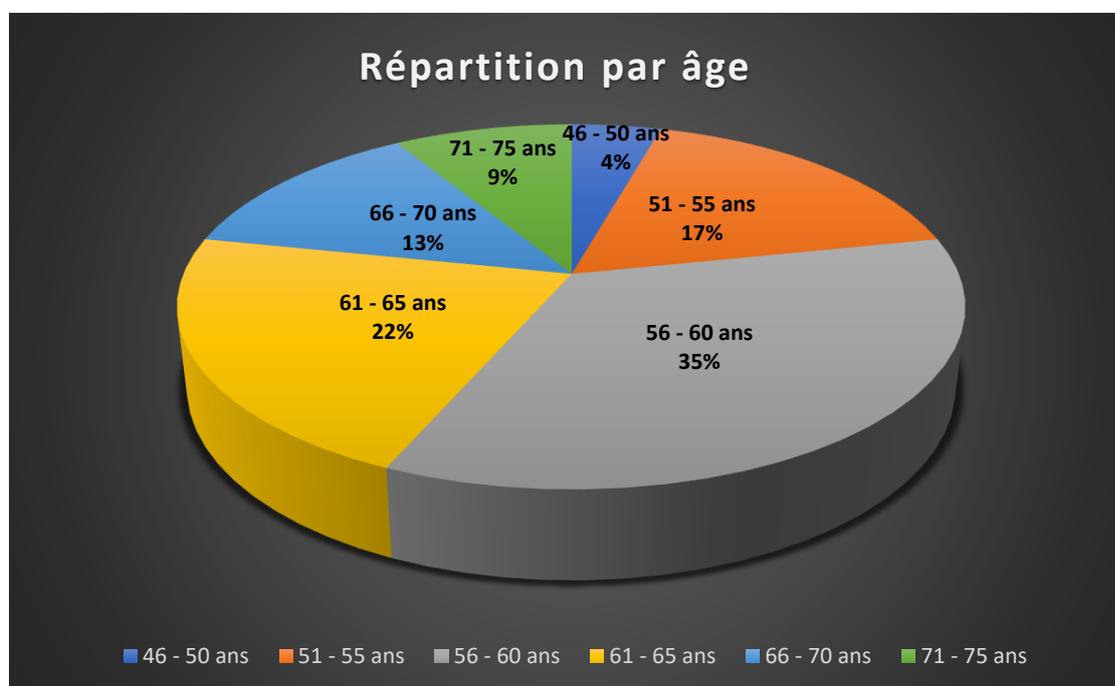
### 1. L'évolution du public accompagné

Quelques chiffres représentant ces 5 dernières années

	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de résidents	40	38	39	43	43
<b>ROSENHOED</b>					
Nombre de retraités	12	12	10	14	15
Nombre de temps partiel	9	11	14	13	12
Nombre de temps complet	5	3	3	1	1
<b>Moyenne d'âge résidence</b>					
	61,98	62,18	59,61	60,3	61,07
<b>SORTIES ETABLISSEMENT</b>					
Famille d'accueil	2				
EHPAD	1	2	6	2	1
Décès	1	3			

#### L'âge moyen

Nous observons une moyenne d'âge assez stable au fil des ans. Cette moyenne a baissé en 2021 pour la première fois depuis plusieurs années en lien avec le départ des plus anciens vers les EHPAD et de l'arrivée de personnes plus jeunes. Depuis, la moyenne d'âge augmente à nouveau.



Début 2024 le plus jeune résident est âgé de 46 ans et le plus âgé de 75 ans.

On remarque que la plupart des résidents se situe dans les tranches d'âge entre 56 et 65 ans (57 % du public accompagné). A la marge, nous avons les plus jeunes (46/50 ans) et les plus âgés (71/75 ans).

### Les travailleurs et retraités

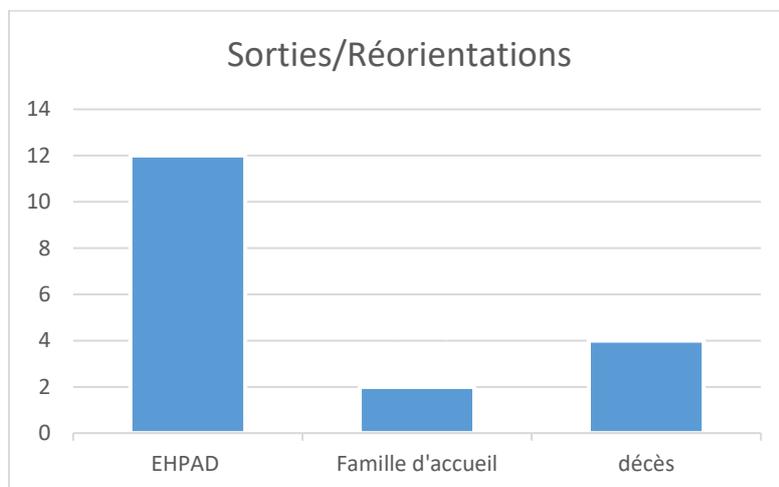
On remarque une augmentation du nombre de retraités sur l'unité du Rosenhoed, ce qui nécessite une adaptation de l'accompagnement. 2021 était la première année où la résidence est passée de foyer d'accompagnement à Foyer de vie.

Des personnes du Rosenhoed, certes moins nombreuses, mais encore quelques-unes, travaillent à temps partiel ou, pour certaines d'entre elles à temps plein.

Si demain nous accueillons davantage de personnes sans activité professionnelle, il n'en demeure pas moins qu'une **réflexion sur la cohabitation entre des personnes présentes à leur domicile en permanence avec des personnes ayant une activité professionnelle doit se penser et être structurée afin que chacun vive dans le respect des rythmes de l'autre**. Cette réflexion se veut poser les bases d'une intelligence collective au sein de la résidence et faire de cette particularité, une véritable richesse dans les échanges entre les personnes accompagnées.

Du fait de la transformation en foyer de vie, il n'est plus obligatoire d'être travailleur d'ESAT pour pouvoir venir vivre à la Résidence. Un travail de communication auprès de l'association mais également auprès des partenaires et des tutelles a été réalisé en 2021, afin de rappeler le projet de la résidence et communiquer sur les places vacantes. Cela a bien fonctionné car nous avons réalisé 9 entrées alors que nous n'avions pas de liste d'attente en 2020.

### Les Sorties/réorientations



Sur le précédent projet d'établissement, entre 2014 et 2019, 14 réorientations ont pu se faire en partenariat avec Pass'âge. Sur ces 5 dernières années, 12 orientations vers des EHPAD ont eu lieu. La collaboration avec l'équipe de Pass'âge s'est réellement développée en 2021 et a permis d'aboutir à des entrées en EHPAD. Leur soutien est important tant pour de la résidence, dans l'accompagnement des projets de réorientation mais également pour les équipes des EHPAD partenaires, par un accompagnement l'équipe et un suivi de proximité de la personne lors de son admission et son intégration vers son nouveau lieu de vie.

Les sorties vers les familles d'accueil font partie de plusieurs projets personnalisés. Cependant, le fait qu'il y ait très peu de familles sur le territoire, ne permet pas l'aboutissement régulier de ces projets.

4 personnes sont décédées ces 5 dernières années : 3 subitement et une personne que nous avons accompagné sur la fin de vie.

### ***L'accompagnement à la fin de vie***

Le foyer de vie n'a pas vocation à accompagner les personnes jusqu'à leur mort car il n'est pas médicalisé. Cependant, nous accompagnons un public avançant en âge et nous savons que les effets du vieillissement peuvent s'accumuler brutalement et provoquer des décompensations rapides. Les équipes ont été amenées à accompagner des personnes jusqu'à leur fin de vie et cela pourrait se reproduire.

**Comment accompagner au mieux les personnes jusqu'à leur fin de vie ? Quel accompagnement proposer ? Quelles sont nos limites d'intervention ? Que devons-nous développer pour accompagner au mieux ces moments douloureux pour tous ? Quelle aide apporter à la famille ? Ce sont autant de questionnements qu'il sera essentiel de travailler dans ce nouveau projet d'établissement.** Sur proposition de l'équipe, nous envisageons de travailler un « **protocole fin de vie** ».

**Une formation sur la fin de vie** a déjà eu lieu il y a quelques années. Il est aujourd'hui indispensable de la proposer à nouveau.

**Le travail en réseau**, avec les partenaires de santé notamment, est essentiel et a fait ses preuves lors des accompagnements fin de vie (médecin libéral, Infirmiers libéraux, SSIAD, Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC)...) et doit continuer de se développer et d'entretenir de bonnes relations professionnelles.

Afin d'éviter les fins de vie qui pourraient entraîner une réorientation dans l'urgence ou un accompagnement non adapté, il nous apparaît essentiel de **développer l'anticipation des projets de vie et de réorientations des personnes**. Aujourd'hui, nous travaillons encore trop souvent cet axe quand une problématique, notamment de santé, apparaît.

Le projet de réorientation ne doit pas être une conséquence du vieillissement et des soucis de santé qui peuvent aller avec, mais un réel choix et projet co construit par la personne et les acteurs autour d'elle.

Lors du COPIL, l'idée de **créer une commission interne d'orientation** a été évoquée afin d'anticiper les souhaits et besoins de réorientations des personnes. Le fonctionnement de cette commission doit être réfléchi en équipe et avec les personnes.

*« On est trop bien ici » Pascal*

*« On s'occupe trop bien de nous on a pas envie de partir... » Sylvie*

Malgré le fait de se sentir bien au sein de la résidence, il est apparu très clair lors des échanges avec les personnes que la résidence est un lieu de « transition ». De manière générale, les résidents présents à la réunion ne souhaitent pas rester à la résidence jusqu'à la fin de leur vie. Ils ne souhaitent pas non un établissement type EHPAD que pour eux. Ils souhaitent pouvoir aller dans un EHPAD comme tout le monde mais le plus tard possible.

Cette évolution de regard que porte les personnes sur les EHPAD est lié au travail réalisé par l'équipe en partenariat avec Pass'âge. Les personnes découvrent régulièrement les EHPAD lors des animations qui y sont proposées mais aussi par le retour d'expérience des anciens résidents partis y vivre et qui s'y sentent tous bien. Ce retour positif leur donne l'envie de tenter à leur tour l'expérience. Il nous reste le travail de trouver l'EHPAD qui sera le plus adapté à leurs besoins.

Enfin, il nous apparaît essentiel de **mieux préciser dans les documents** de présentation de la résidence : règlement de fonctionnement, livret d'accueil... **ce rôle de « transition » qu'est la résidence Dewulf avant le passage vers le secteur personnes âgées.**

## 2. Les besoins des personnes accompagnées

### **Soins de nursing**

Au regard de l'avancée en âge des personnes et de la fragilité de l'état de santé de certains, les services d'aide et de soins à domicile interviennent désormais pour les soins de nursing suite à des problématiques de santé.

De manière générale, 60% des personnes actuellement accompagnées sur la résidence nécessite un accompagnement éducatif au moment de la toilette, qu'il s'agisse d'un accompagnement verbal ou d'une aide à la toilette complète.

### **L'accompagnement quotidien à la santé au sein de la résidence Dewulf**

Accompagner les personnes dans leur projet de santé est au cœur des missions des professionnels de la Résidence, car il s'agit de les aider à avancer en âge en bonne santé.

L'augmentation de l'espérance de vie des personnes accompagnées doit se faire au bénéfice de leur qualité de vie. C'est pourquoi cette question de la promotion de la santé est continue et d'autant plus renforcée par l'avancée en âge.

Selon l'OMS, la santé est **« un état de complet bien-être physique, mental et social, (qui) ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ».**

Du fait de la spécificité du public accueilli à la résidence Dewulf, l'accompagnement quotidien à la santé s'est déjà bien développé. Il est un axe essentiel du précédent projet d'établissement ainsi que de celui-ci, et surtout de l'accompagnement proposé aux personnes de la Résidence.

De nombreuses actions ont déjà été entreprises autour : du sport (embauche d'un éducateur sportif, création du parcours forme, nombreux partenariats ...), autour de la prévention (octobre rose, addictions ...), en travaillant l'autonomie dans la prise de rendez-vous médicaux pour ceux qui le peuvent ou l'autonomie à la prise de traitement, en sensibilisant quotidiennement sur l'importance de vieillir en bonne santé, en adaptant les locaux (salles de bain individuelles, salon Rosenhoed ...).

Il est aujourd'hui important de se questionner sur la façon dont nous pouvons répondre aux besoins des résidents en termes de santé. Nous devons nous demander comment aider les personnes à avancer en âge en bonne santé et les accompagner d'une façon bienveillante. Comment les rendre encore plus actrices de leur projet de santé ?

La prévention est un axe que nous avons développé ces dernières années. Les personnes accompagnées nous demandent **la réalisation de réunions santé sur des thématiques particulières comme la vaccination, le diabète, la maladie d'Alzheimer, le cancer...** autant de thématiques sur lesquelles ils ont besoin d'informations et ont de multiples questionnements.

Des travaux d'adaptation architecturale ont eu lieu : installations de douches adaptées dans la majeure partie des chambres ; agrandissement du salon du Rosenhoed... Les personnes nous demandent l'installation de bouton d'alerte ou d'interphone dans leurs chambres afin de faciliter l'alerte en cas de

problème. **Des adaptations des lieux de vie pourront et devront encore être réalisés en fonction de l'évolution de la santé des personnes.**

L'un des axes mis en avant lors des échanges avec les personnes concerne **le rôle des professionnels dans l'accompagnement à la santé**. Il est aujourd'hui important de redéfinir et clarifier auprès de tous le rôle du référent santé, de l'éducateur spécialisé et de l'AMP dans l'accompagnement à la santé.

### ***L'accompagnement des maladies neurodégénératives et des troubles psychiques***

Dans la société actuelle, nous constatons l'émergence consécutive à l'allongement de l'espérance de vie, de maladies neurodégénératives du type Alzheimer ou Parkinson chez les personnes en situation de handicap.

L'accompagnement des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer s'avère particulièrement délicat car il n'existe actuellement pas d'outils de diagnostic adaptés à ce public. L'apparition de troubles avant l'âge de 60 ans semble particulièrement fréquente chez les personnes trisomiques. Pourtant, aucun dispositif ne semble apte à leur prodiguer un accompagnement adapté. Cette question est récente et n'a pas été anticipée : il semble encore compliqué, dans le contexte français, d'envisager que des personnes en situation de handicap puissent développer des pathologies ordinairement associées à la vieillesse.

Plus du tiers des personnes accompagnées par les établissements et services de l'association présentent des troubles psychiques. A la résidence, une dizaine de personnes présentent des troubles psychiques. Cet accompagnement nécessite que les professionnels soient formés, ce que nous proposons chaque année. Cependant, il est également indispensable d'adapter notre accompagnement aux personnes présentant des troubles psychiques, avec ou sans déficiences associées. Nous devons intégrer dans notre réflexion que la prise en compte du parcours de soin est indispensable à l'accompagnement du projet de vie de la personne présentant des troubles psychiques. Ce projet de vie doit être mis en œuvre en collaboration étroite avec elle et les équipes des secteurs médico-sociaux et de la santé mentale.

**Comment adapter notre accompagnement aux personnes ayant ce profil plus « atypique » ?  
Comment réussir à faire « vivre ensemble », dans une collectivité, des individualités ayant des particularités entraînant des besoins très spécifiques ?**

Un travail de réflexion autour de **la création d'une maison dédiée à l'accompagnement des personnes présentant des troubles neurodégénératifs, inspirée de la philosophie d'accompagnement canadienne CARPE DIEM** est en cours, en parallèle de ce projet d'établissement.

Par sa philosophie et son accompagnement unique, **Carpe Diem – Centre de ressources Alzheimer** souhaite modifier le regard posé sur les personnes vivant avec la maladie d'Alzheimer ou une maladie apparentée, lutter contre les préjugés entourant la maladie et, par conséquent, soutenir un changement positif dans les pratiques auprès des personnes en perte d'autonomie cognitive.

### ***Développer le lien social***

Le travail en réseau est un axe qui est et continuera à être développé afin de sensibiliser autant que faire se peut la responsabilité de chaque citoyen dans la dynamique inclusive des personnes en situation de handicap. Les activités que les personnes trouvent en maison de quartier ou dans des clubs sportifs sont autant de réponses dont les vertus inclusives ne sont plus à démontrer mais à développer.

Pour autant, nous maintenons une vigilance particulière sur le fait que chaque personne accompagnée a besoin de bien se découvrir et se connaître afin de dompter des sentiments de solitude et des risques d'isolement.

Selon le conseil Economique, Sociale et Environnemental, **l'isolement social** est « *une situation dans laquelle se trouve la personne qui, du fait de relations durablement insuffisantes dans leur nombre ou leur qualité, est en situation de souffrance et de danger.* »

**Il faudra former les professionnels à repérer ces situations d'isolement aux travers notamment de 4 critères que sont le nombre de relations, la qualité, la densité et la périodicité. Nous travaillerons sur des stratégies et des outils de repérage de ces situations. Il est important également de repérer les besoins non exprimés afin de s'inscrire dans une démarche de prévention.**

### **Faciliter l'expression**

Livret d'accueil, contrat de séjour, règlement de fonctionnement, tous les supports du Conseil de la Vie Sociale..., sont autant de documents rédigés en Facile à Lire et à Comprendre et sont autant d'opportunités pour permettre aux personnes de s'exprimer.

Les outils tels que la réclamation, les enquêtes de satisfaction sont désormais bien utilisés. En s'appuyant sur le correspondant qualité, il est possible de les développer et d'en exploiter les résultats de manière constructive.

Il va de soi qu'un facteur essentiel à la réussite de cette démarche de « libération de la parole » des personnes que nous accompagnons, se trouve dans les règles de confidentialité qui doivent être établies dès lors que toute initiative d'expression est mise en place.

Concernant la confidentialité, l'ensemble des informations concernant les résidents se trouvent sur le logiciel IMAGO, après en avoir informé les personnes et obtenu leur accord. L'ensemble des données est accessible selon les profils des professionnels. Imago garantit un niveau de confidentialité élevé, tout en permettant une diffusion ciblée de l'ensemble des informations nécessaires à l'accompagnement des personnes. Les personnes peuvent avoir accès à leur dossier informatisé.

La communication se joue à plusieurs niveaux :

- La communication entre établissements de l'association : **comment créer du lien entre les établissements de l'association ? Du secteur adulte ? Des ESAT ? Il est essentiel de mieux se connaître et découvrir les projets de chacun.**

Aujourd'hui, il existe 3 foyers de vie sur l'association. Il est important de mieux collaborer afin d'affiner nos offres de services pour toujours mieux répondre aux besoins et souhaits des personnes que nous accompagnons. **Un travail de réflexion sur la spécificité des 3 foyers de vie de l'association pourrait être envisagé ces prochaines années.**

- La communication entre professionnels d'un même service
- La communication entre Entour'âge et Rosenhoed
- La communication avec la Direction
- La communication avec les familles
- La communication avec les résidents

IMAGO a déjà permis une avancée en termes de transmissions et d'organisation, mais il faut désormais rendre la communication plus fluide au sein de la résidence. **L'idée de programmer plus régulièrement des réunions professionnelles communes ou thématiques a été évoquée.** Aujourd'hui ces réunions communes sont trop peu nombreuses et ne sont pas programmées à l'avance.

Lors du bilan du projet d'établissement et du lancement de ce nouveau projet, **l'amélioration de la communication avec les familles, dans les deux sens, a été mis en avant. Comment en profiter pour impliquer davantage certaines familles dans la vie de la résidence et celle de leurs proches ?** Selon le choix de la personne, les familles peuvent être régulièrement sollicitées ou non dans la mise en œuvre de son projet. Nous respectons les choix des personnes de vouloir communiquer tout ou partie des éléments de leur quotidien. Nous respectons la confidentialité des informations si la personne ne souhaite pas que sa famille en soit informée. Cela n'est pas toujours évident pour une famille d'accepter que nous ne soyons pas en droit de les informer de tout mais un **travail autour de cette communication et coopération avec les familles, plus régulier, pourrait permettre une meilleure compréhension des attendus de chacun.**

L'idée de créer des **cafés infos** a été évoquée : il faudrait régulièrement créer des moments conviviaux avec des remontées d'informations des 4P : partenaires, professionnels, personnes et parents.

Enfin l'accessibilité des informations à destination des personnes doit également continuer de se développer. **La borne numérique** mis à notre disposition par l'association est un très bon outil pour cela. A nous de nous en saisir.

Les résidents souhaitent mettre en place deux temps chaque mois :

- **Une réunion d'informations : vacances, santé, prévention, animations .... Les professionnels sont là pour donner des informations. Utilisation d'un support adapté nécessaire pour la compréhension. La borne numérique est à nouveau citée.**
- **1 réunion d'expression des résidents : ce temps serait vraiment dédié à permettre aux résidents d'exprimer ce qu'ils ressentent. Elle ferait office de préparation au CVS.**

Afin de réunir les résidents des deux unités, les personnes évoquent la **création d'un planning d'activités hebdomadaire avec la proposition de sorties extérieures mais aussi de moments d'activités à l'interne**, qui favoriseraient des moments d'échanges et de discussion, avec les professionnels mais aussi entre eux.

La communication se décline sous deux formes : la communication verbale ou non verbale. Notre priorité est de reconnaître l'expression des personnes et d'apprendre les codes de compréhension indispensables pour développer la communication. Notre postulat de base est d'affirmer que toute forme d'expression des personnes est à appréhender.

La grande majorité des résidents utilise principalement une communication verbale. Pour les non verbaux, nous travaillons autour de la nécessité de développer des modes de communication alternatifs afin de soutenir et améliorer la compréhension des échanges.

## **La préparation à la retraite**

« Pour les ouvriers, l'ESAT n'est pas qu'un lieu de travail, c'est aussi un lieu de valorisation, de sociabilité, de protection, d'apprentissage, de loisirs. Le quitter, c'est quitter tout cela »<sup>1</sup>.

Initialement Foyer d'Accompagnement, le projet de la résidence a été conçu pour permettre un accompagnement en journée des personnes qui souhaiteraient cesser progressivement leur carrière en profitant d'un travail à temps partiel.

Devenu Foyer de vie, ce travail de préparation à la retraite se poursuit avec les personnes présentes mais aussi lors de l'accueil de personnes d'autres établissements, souhaitant ralentir leur rythme de travail.

Depuis l'ouverture de la résidence, aider les personnes à préparer leur projet de retraite, fut l'un des axes prioritaires des deux projets d'établissement. Un groupe de préparation à la retraite (GPR) avait été mis en place et proposé aux ouvriers d'ESAT (hébergés ou non dans l'établissement) à un an de la cessation d'activité. Malheureusement, ce dispositif n'a pu se pérenniser dans le temps, faute de moyen humain.

**A ce jour, il est important de se questionner à nouveau sur la préparation à la retraite, sur la cessation progressive d'activités mais aussi sur les activités qu'il est possible de proposer aux personnes déjà retraitées. Un accompagnement tant administratif que d'un point de vue santé est nécessaire pour les personnes prêtes à être à la retraite.**

Lors des groupes de travail, **l'idée de relancer de GPR** est revenue tant par les professionnels que par les résidents. Il a été également soulevé l'idée de **créer des rencontres inter établissements et davantage de lien avec les ESAT.**

Sur le plan affectif, il a été mis en avant un risque d'un état anxiogène pour certains résidents, une possibilité d'ennui une fois à la retraite. C'est une période qui reste angoissante pour eux, d'où la nécessité d'un réel accompagnement, basé sur l'empathie et l'écoute.

Aucun bilan du GPR n'a été fait à l'époque où celui-ci s'est arrêté. Il serait donc intéressant de reprendre le projet, d'en faire le bilan et constituer un groupe de réflexion afin de voir sous quelle forme le remettre en place, avec quels objectifs et pour quelles personnes. Un groupe projet pourrait être dédié à la relance du GPR afin d'en faire un service dédié aux personnes de l'association et pas forcément qu'aux résidents de Dewulf.

*« Il faut relancer Le GPR parce que c'était bien. On rencontrait des assistantes sociales pour parler des démarches de la retraite, on parlait de la santé, on trouvait des activités pour la retraite mais elles étaient trop loin du foyer après. On pouvait revoir des copains à la retraite » (Nadine)*

## **L'accès au sport et à la culture. Comment développer l'animation au sein de la résidence ? Comment faire face à la fracture numérique ?**

En lien avec la préparation à la retraite mais aussi pour ceux qui le sont depuis quelques années, il est essentiel de proposer un panel d'activités en lien avec la culture, le sport et divers loisirs. Ces activités peuvent se dérouler sur la résidence mais aussi à l'extérieur. Comment donner l'envie aux personnes de participer à des animations ? Comment répondre à des besoins individuels au sein d'une collectivité ?

---

<sup>1</sup> L'avancée en âge des personnes en situation de handicap : une vieillesse à inventer ? – CREA I HDF 2017

Actuellement, diverses activités sont proposées au sein de la résidence telles que, la gym douce, la médiation animale, les sorties ponctuelles (cinéma, bowling...), le sport, la culture, la cuisine...cela avec une fréquence hebdomadaire.

Lors des échanges il ressort qu'il faudrait **développer plus d'activités au Rosenhoed**. En effet, en tant qu'ancien foyer d'hébergement puis foyer d'accompagnement, les personnes étant surtout des travailleurs, les activités en journée n'étaient pas de mise. Actuellement, en tant que foyer de vie, les personnes sont davantage présentes en journée et en attente de propositions individuelles et collectives d'activités.

Ainsi, la découverte de nouvelles activités sportives et culturelles est indispensable et pourrait motiver les résidents qui parfois ont perdu la motivation de participer à des activités trop redondantes pour certaines. Il faut également travailler l'autonomie des personnes dans ces activités.

Cette mobilisation autour des animations est l'affaire de tous. L'équipe doit s'y investir. Pour cela, il faut mettre en place des objectifs atteignables et non trop ambitieux car il est souvent mis en avant un accompagnement au quotidien important, ne permettant pas toujours de s'investir sur les animations. Ces objectifs doivent tenir compte des besoins et attentes de chacun. L'idéal serait de réussir à individualiser les activités, le tout, dans une collectivité. Nous nous devons de donner toutes les informations possibles aux résidents et de les solliciter quant à leurs idées individuelles et à nous de tenter de répondre au plus près de leurs demandes.

Aujourd'hui, certains font des activités à l'extérieur (tir à l'arc / Pétanque ...). Il faut valoriser les personnes qui font des sports à l'extérieur. C'est une forme de reconnaissance et cela peut donner l'envie aux autres de pratiquer ces activités extérieures. Il faut générer de l'émulation.

Certains participent à des activités en maison de quartier. Cependant, un constat ressort de ces partenariats où aujourd'hui il faut faire une sensibilisation des animateurs des maisons de quartier au handicap, ceci afin de réussir à partager une activité et non pas seulement faire une activité côte à côte. Enfin, nous pouvons proposer aux bénéficiaires de venir partager des activités au sein même de la résidence.

**Le projet d'un service d'animation au sein de la résidence, avec des plannings collectifs et individuels prévus à l'avance, le tout porté par des professionnels motivés et investis peut-être un objectif à 5 ans et est une réelle demande des personnes.**

Au sujet du numérique, à ce jour, mis à part certains résidents participant à des ateliers informatiques en maison de quartier ou ayant développé quelques compétences dans le domaine, ce sujet n'a jusqu'à présent pas été développé. Il est vrai que la résidence n'a pas non plus investis dans des outils permettant de faciliter cet accès. Ainsi, la mise en place du Wifi sur l'ensemble du bâtiment, l'utilisation **d'un écran interactif pour donner un accès régulier aux résidents à l'information interne ou externe**, la formation des professionnels mais aussi des résidents à l'utilisation de tels outils ou encore la découverte d'autres outils tels que les livres numériques... sont autant d'idées à développer et ne nécessitant pas de moyens financiers trop conséquents.

### ***Comment mieux anticiper les changements de parcours de vie des personnes ?***

La création du Groupement de Coopération Pass'âge a permis l'ouverture d'établissements accueillant des personnes âgées, aux personnes en situation de handicap avançant en âge et vice-versa.

Après 10 années de partenariats, nous pouvons affirmer qu'une véritable dynamique a été impulsée sur le territoire. Les animations mutualisées entre établissements et proposées par Pass'âge, sont un réel levier de préparation aux transitions. Les personnes, en participant aux animations, découvrent de l'intérieur, un établissement, une équipe de professionnels, des résidents.

Les formations permettent aux professionnels des secteurs du handicap, des personnes âgées et du sanitaire, de mutualiser leurs compétences et expériences, de découvrir des champs inconnus, de faire tomber nombre de représentations sur l'un ou l'autre public et de se créer un réseau professionnel très appréciable.

D'autres personnes, notamment celles qui ne rencontrent pas de problèmes de santé, ne souhaitent pas être orientées vers le secteur gérontologique. D'autres solutions peuvent alors être proposées : famille d'accueil, habitat groupé, résidence autonomie...

Il nous faut poursuivre la réflexion pour continuer d'élargir la palette des possibilités. Faut-il s'adapter architecturalement et en termes d'accompagnement pour les personnes qui ne trouveraient de réponses à leurs ailleurs ...comment accompagner ces personnes-là ?

**Pour les 5 prochaines années, il est surtout important de savoir comment mieux anticiper les changements de parcours de vie ? Il ne faut pas attendre un problème de santé. Comment mieux accompagner les personnes dans leur choix de projet de vie, après la résidence ?**

**Un travail autour d'un pôle sénior sur lequel nous pourrions faire valoir l'expertise sur l'accompagnement des personnes avançant en âge, aidé de Pass'âge et de nouveaux services que nous pourrions développer est une idée à faire mûrir.**

### ***Maintien et développement de l'environnement relationnel des personnes***

La majorité des personnes de la résidence entretiennent des liens importants avec un ou plusieurs membres de leur famille. Certains ont encore leurs parents, d'autres ont un frère ou une sœur, présents dans leur vie... les liens avec les proches sont importants et nous les aidons à les conserver le plus possible. Ainsi, les personnes sont libres d'aller et venir comme elles le souhaitent et ainsi se rendre en famille à leur convenance. Les résidents peuvent également inviter leurs proches quand ils le souhaitent pour partager un moment au sein de l'établissement.

Des moments festifs sont organisés par la résidence afin de réunir un maximum de familles ou parfois lors de temps de travail comme lors de la réécriture de ce projet d'établissement.

De manière plus générale, l'entourage des personnes est pris en considération, notamment lors du travail sur les projets personnalisés.

## 3ème Partie : L'OFFRE DE SERVICE DE LA RESIDENCE

### 1. L'accueil et l'admission

Pour une demande d'admission, les personnes ou leur représentant légal peuvent saisir la Direction de l'Accompagnement au siège de l'Association.

Les personnes peuvent aussi faire une demande directement à la direction de l'établissement.

Les étapes sont alors les suivantes :

1. Premier contact : téléphonique, par courrier, email, présentation spontanée sur l'établissement
2. Première rencontre avec la Direction : afin d'évaluer l'adéquation du projet de la personne avec le projet de la résidence. Cette première rencontre se veut essentiellement informative. La personne prend des informations sur la résidence et les services proposés. Elle peut visiter l'établissement. La direction, quant à elle, prend connaissance du dossier et du projet de la personne.
3. A l'issue de cette première rencontre, la personne peut faire une demande d'admission par le biais d'un courrier, accompagné des pièces justificatives (jugement de tutelle s'il existe, pièce d'identité, notification MDPH)
4. Recevabilité de la demande. Les personnes qui sont admises dans l'établissement doivent être âgées d'au minimum 45 ans. La personne peut encore être en activité professionnelle (temps complet ou temps partiel) mais elle peut aussi désormais être en retraite ou sans activité. Le foyer de vie **n'est pas médicalisé** donc la présence de soins médicaux quotidiens ne permettraient pas une admission à la résidence.

A ce jour, deux unités existent :

- Sur le Rosenhoed sont accueillies les personnes en activité professionnelle ou retraitées
- Sur Entour'âge sont accueillies les personnes uniquement à la retraite nécessitant un accompagnement adapté (santé, accompagnement au quotidien plus important...).

**Les personnes, les représentants légaux et leurs familles sont bien informés que l'établissement est une étape de transition et que la personne sera accompagnée dans son projet de réorientation.**

5. Proposition d'un séjour découverte dès l'instant où une chambre ou un studio se libère. Les objectifs de ce séjour seront définis avec la personne avant son essai, ainsi que la durée du séjour.
6. Un bilan du séjour découverte sera réalisé avec la personne et sa famille/représentant légal. Si le bilan est concluant, la personne sera alors sur liste d'attente.

**Dès qu'un logement correspondant aux besoins de la personne se libère, l'admission peut se faire.**

## 2. La personnalisation de l'accompagnement

L'arrivée et l'installation au sein de la résidence constitue un moment important dans la vie de la personne. C'est une phase particulièrement délicate. C'est un déplacement, un changement de milieu de vie, une réorganisation de la vie de la personne qui peuvent provoquer de l'anxiété. Il est important d'accompagner la personne dans la construction et l'appropriation de son espace personnel.

Il est recommandé dans les recommandations de bonnes pratiques professionnelles de préparer l'arrivée de la personne, ce que nous faisons lors du séjour découverte. Si celui-ci est concluant, la personne connaît alors la chambre/studio qui lui sera attribué, en fonction de ses besoins et de son projet. En effet, les studios sont réservés aux personnes ayant le projet de cuisiner. La direction lui remet le livret d'accueil et le règlement de fonctionnement afin d'en prendre connaissance avant son arrivée.

Afin de faciliter son arrivée, deux professionnels (AMP et Educateur spécialisé) sont désignés référents et donc garants de la mise en œuvre de son projet personnalisé. Ces deux professionnels sont un repère pour les nouveaux arrivants.

Les formes d'appropriation des nouveaux espaces et d'adaptation à la collectivité sont singulières. Elles sont liées à la vie antérieure, à la personnalité, et au contexte de l'arrivée. Il est donc important au cours des premières semaines d'échanger régulièrement avec la personne accueillie sur ses ressentis et son rapport à la vie collective ; de repérer les liens qu'elle crée avec les autres personnes, d'accompagner et respecter son rythme ...

La personnalisation de l'accompagnement se retrouve au sein **du Projet Personnalisé**, qui est rédigé dans les 6 mois suivant l'arrivée de la personne.

Lors de la construction du projet personnalisé, l'éducateur spécialisé effectue le recueil des besoins et des attentes, les habitudes de vie spécifiques de la personne qu'il faut prendre en compte dans l'organisation collective : rythmes, modalités de la toilette, lever, coucher, rituels personnels, ... puis prend le temps de partager ces informations en équipe.

Le terme de « projet personnalisé » met en avant la démarche de co-construction de ce projet entre la personne accompagnée, son représentant légal (si elle le souhaite) et les équipes professionnelles. Ce projet témoigne explicitement de la prise en compte des attentes de la personne et englobe la question de la personnalisation.

Chaque résident disposant d'un projet, la déclinaison des interventions des professionnels répond obligatoirement aux objectifs et aux moyens qui y sont intégrés.

## 3. L'organisation

### ***Comment vit-on à la Résidence Frédéric Dewulf ?***

La Résidence Frédéric Dewulf offre une possibilité d'habitat permanent dans un logement.

L'ameublement est assuré par la personne dans la mesure de ses possibilités financières et de la place dans le logement.

A leur admission, les personnes sont évaluées entre autres, sur leurs capacités à entretenir leur linge, et le traitement par la blanchisserie n'est donc pas systématique. La résidence met à disposition des machines à laver. À tout moment, en lien avec son projet personnalisé ou pour des raisons de santé, la personne peut changer d'avis et faire laver son linge à la blanchisserie ou inversement.

L'architecture de l'unité de vie Rosenhoed est celle du foyer d'hébergement d'origine, 13 studios et 15 chambres en constituent les logements, permettant ainsi à ceux qui le souhaitent de poursuivre leur projet de vie de façon plus indépendante. Les kitchenettes des studios ont toutes été refaites en 2022 et 2023 et permettent aux plus autonomes de confectionner eux même leurs repas. Un travail de réflexion a été entamé quant à l'attribution des chambres et studios du Rosenhoed selon le projet de vie des personnes. Les studios sont réservés aux personnes qui ont un projet axé sur un mode de vie plus indépendant et l'accompagnement des professionnels est adapté à ce projet de vie.

Les logements sont attribués à chaque personne individuellement. Il est important de souligner cependant, que lorsque les personnes arrivent en couple ou qu'un couple se forme à la résidence, les personnes ont le choix de partager un logement ou d'installer la chambre à coucher dans un logement et le salon dans le logement voisin. Ces projets sont accompagnés par les professionnels d'accompagnement et la psychologue.

**Il est mis en avant l'absence de chambres en rez-de-chaussée du côté Entour'âge. Une réaffectation des chambres, peu importe l'unité, mais en fonction des besoins des personnes est-elle envisageable ? Peut-on imaginer ne plus parler d'unités de vie à l'avenir ? Un travail de réflexion et une évaluation du bénéfice/risque est à réaliser.**

Actuellement, la vie des habitants de l'unité Rosenhoed est rythmée par celle des ouvriers de l'ESAT. Les retraités peuvent être réveillés le matin dès 7h, par le bruit fait par les travailleurs qui prennent douche et petit déjeuner. **Cette problématique récurrente de bruit est un élément qui nous amène à vouloir repenser le fonctionnement et l'organisation générale de la structure.**

Le soir, on attend leur retour pour se retrouver autour du bar et échanger sur la journée passée.

L'unité de vie Entour'âge ne présente que des chambres, 15 au total. Tous les habitants sont en retraite. Le rythme de vie y est beaucoup plus lent et individualisé et l'organisation plus familiale.

**Les repas** sont faits sur place par deux cuisiniers salariés de l'association. Il est cependant laissé la possibilité aux personnes de les manger en collectivité en salle à manger, seul(s) ou accompagné(s) en chambre ou en studios. Certains résidents du Rosenhoed confectionnent eux même leurs repas. Enfin, en cas d'absence des cuisiniers, sur le Rosenhoed nous faisons appel à des livraisons par l'ESAT alors que sur Entour'âge, plus petite unité, la maitresse de maison confectionne les repas avec les résidents.

**L'entretien des chambres** est réalisé par des professionnels en MHL « Maintenance Hygiène des Locaux ». Là aussi, l'entretien est personnalisé selon l'évaluation des besoins et projet des personnes. Certains ont besoin d'un passage quotidien, d'autres occasionnellement et enfin certains assurent eux même leur ménage. Actuellement, il est uniquement demandé aux agents MHL de passer chez l'ensemble des résidents pour nettoyer quotidiennement les sanitaires, par mesure d'hygiène et en lien avec leurs besoins mais cela peut évoluer selon les besoins de nouveaux arrivants.

### ***Un accompagnement du quotidien***

L'équipe propose, en fonction des besoins, un accompagnement dans tous les actes de la vie quotidienne et notamment l'accompagnement du suivi santé.

L'organisation mise en place au cours des premières années a consisté à sécuriser l'aide à la prise du traitement. Les deux référentes santé (une au Rosenhoed et une sur Entour'âge) accompagnent les personnes dans le suivi des traitements longue durée en lien avec les médecins traitants et la pharmacie pour les renouvellements de traitements. Les traitements sont mis sous piluliers à la

pharmacie et fournis à la résidence chaque semaine. Le suivi spécialisé de la santé des personnes relève de la responsabilité des éducateurs spécialisés. Les personnes participent à leurs projets de santé : certains en se rendant seuls chez leur médecin traitant, kiné, podologue... d'autres en prenant leurs rendez-vous médicaux par téléphone ... Les résidents qui souhaitent prendre leurs traitements seuls sont évalués et si l'évaluation est concluante, sont responsables de la prise de leurs traitements.

Les professionnels proposent aux personnes des loisirs et des activités valorisantes et adaptées. Elles sont pour une partie, axées sur les activités physiques, d'autant plus depuis l'embauche en 2022 d'un éducateur sportif à autour de 20% du temps de travail. S'inscrire aux activités des Maisons de Quartier est une démarche encore trop rare pour les personnes de la résidence. Un travail important de rapprochement est nécessaire.

Les personnes peuvent partir en séjour de vacances quand elles le souhaitent. Elles peuvent être aidées pour le montage des dossiers d'inscription. Elles financent leur séjour.

### ***La fin de l'accompagnement***

Lors de l'arrivée d'une personne à la résidence, nous insistons sur le fait que la résidence Dewulf est un lieu de transition et de préparation à un projet de vie. Du fait du vieillissement des personnes et de la non-médicalisation du foyer, si nous ne travaillons pas sur l'anticipation des projets de vie des personnes, nous pourrions vite être confrontés à des difficultés d'accompagnement auxquelles nous ne saurions faire face, faute de moyen humains et matériels, notamment en termes de médicalisation.

Les équipes travaillent ces projets de vie avec les personnes dès que la personne en exprime le souhait ou si un élément de santé par exemple vient précipiter ce questionnement de fin d'accompagnement.

En dehors de la santé, le non-respect du règlement de la résidence pourrait amener la direction à mettre fin à un accompagnement.

### ***Les équipements à disposition***

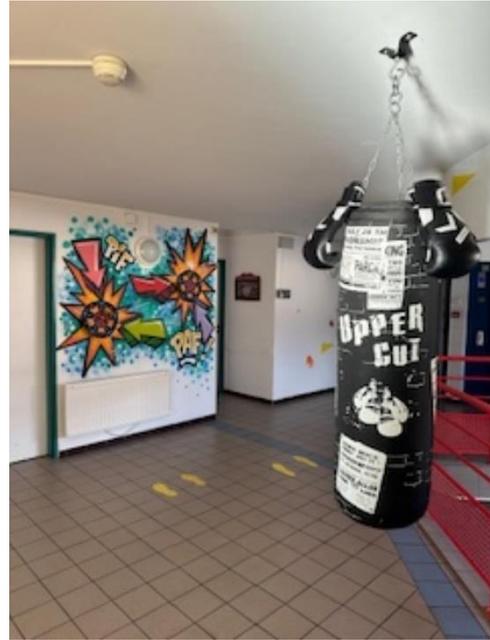
La résidence tend à développer son offre de service pour répondre au plus près des besoins des personnes.

Ainsi, nous mettons à disposition des personnes :

- Une balnéothérapie
- Une salle de sport
- Une salle mémoire
- Plusieurs buanderies
- 3 cuisines à destination des résidents qui souhaiteraient cuisiner
- L'espace bar du Rosenhoed
- Parcours sportif santé dans les couloirs de la résidence
- ....



Balnéothérapie



Parcours santé



Bar du Rosenhoed



Cuisine pédagogique

#### 4. L'expression et la participation collectives des personnes accompagnées

##### ***Les Conseils de la Vie Sociale (CVS)***

Le CVS se réunit au minimum 3 fois par an.

Cette instance à laquelle participent les représentants des personnes accompagnées, des familles, des Représentants Légaux, des salariés, amène une réflexion et sollicite un avis collectif à l'élaboration de projets. Chaque personne a le droit de se présenter aux élections du conseil de la vie sociale et d'y siéger si elle est élue.

##### ***Les Réunions d'expression***

Chaque mois a lieu actuellement une réunion d'expression, animée par le chef de service, afin de passer les informations importantes et répondre aux questionnements des résidents.

Comme évoquée précédemment, cette forme de réunion a été requestionnée dans le cadre de la réécriture de ce projet par les résidents et nous allons les décliner sous une autre forme : une réunion d'informations mensuelle animée par un professionnel et une réunion d'expression pour entendre les questions des résidents dont l'animation pourrait être co-portée par un professionnel et un résident. Cela reste à construire.

##### ***Les ateliers consentement***

Menés par notre psychologue et en lien avec d'autres établissements de l'association, des ateliers autour du consentement ont été construits et se déploient sur notre établissement.

Au sein de la résidence, nous avons pris l'habitude d'accompagner les personnes au quotidien en fonction de leurs besoins et de leurs envies.

Pour se faire, nous les aidons chaque jour à devenir plus autodéterminés, c'est-à-dire à savoir faire leurs propres choix éclairés, en toutes connaissances de cause, selon leurs envies et libre de toute influence extérieure.

Cependant, la prise de décision, à ce jour, semble poser quelques difficultés et semble également dépendante d'un certain contexte.

En effet, au sein de nos structures, les professionnels s'assurent toujours de la bonne compréhension et de la bonne information des personnes accompagnées lorsqu'elles doivent prendre une décision. Ils s'assurent également que chaque personne ait conscience des « conséquences » dans sa vie mais également pour les actions menées au quotidien. Dans ce cadre les personnes accompagnées peuvent être amenées à être guidées avec bienveillance, lorsqu'elles ont des difficultés à exprimer leur choix.

Cette bienveillance et cet accompagnement, étape par étape, dans leur prise de décision, ne sont pas toujours des plus évidents lorsque les personnes sont en indépendance. Notamment, sur l'extérieur, avec d'autres personnes, les étapes ne sont pas déterminées comme au sein de la structure, et plusieurs biais tels que l'incompréhension de la situation, de ce qui est demandé, ou encore l'affect et les émotions, ne permettent pas une prise de décision éclairée des personnes que nous accompagnons. De ce fait, elles peuvent se retrouver dans des situations où à faire des choix qu'elles n'ont pas voulu, sans avoir réussi à l'exprimer. Notamment dans des situations où il leur est demandé d'engager leur propre personne ou leurs biens : les personnes ont alors des difficultés à donner leur Consentement Eclairé.

Au regard du nombre important de ces situations rencontrées dans le quotidien de la résidence, il nous a semblé nécessaire de mettre en place des outils, « une méthode », permettant d'aider les personnes accompagnées à consentir ou à refuser.

## 5. La garantie des droits

Au sein de la Résidence, chacun œuvre quotidiennement au respect des droits et libertés des résidents, droits ici exposés :

**Charte des droits et libertés**

**CHARTRE des droits et libertés de la personne accueillie**

**1 Principe de non-discrimination**  
La discrimination : C'est rejeter quelqu'un qui est différent. C'est interdit. Je dois être respecté comme je suis.

**2 Droit à la prise en charge ou à un accompagnement adapté**  
L'établissement me propose un accompagnement adapté à mes besoins, mes souhaits.

**3 Droit à l'information**  
L'établissement me donne le livret d'accueil. Je dois être informé de mes droits.

**4 Droit de choisir**  
Je décide pour moi-même et on m'explique bien avant de faire mon choix. Je peux me faire aider par : - mes parents - mon tuteur - mon curateur - par une autre personne.

**5 Droit au changement**  
Je peux demander à changer ou arrêter mon accompagnement.

**6 Droit au respect des liens familiaux**  
Si la justice l'autorise, je peux : - voir ou téléphoner à ma famille - être accompagné pour voir ma famille - inviter ma famille dans l'établissement.

**7 Droit à la protection**  
L'établissement respecte la loi et garde le secret sur mes informations personnelles. L'établissement assure ma protection et ma sécurité.

**8 Droit à l'autonomie**  
J'ai le droit : - d'entrer et sortir de l'établissement dans le respect des règles - de faire ce que je veux avec mes affaires et mon argent.

**9 Principe de prévention et de soutien**  
Mon accompagnement doit me permettre de me sentir bien. Si je le souhaite, l'établissement aide ma famille ou mon représentant légal à participer à mon accompagnement.

**10 Droits civiques**  
J'ai le droit d'exercer mes droits civiques (aller voter par exemple).

**11 Droit à la pratique religieuse**  
Je peux choisir ma religion. Je peux pratiquer ma religion dans le respect des autres. Je dois respecter les autres religions.

**12 Droit à la dignité et à l'intimité**  
Je dois être respecté comme je suis. Les personnes doivent respecter : - mon corps - mes sentiments - ma vie privée.

FONDATION Delta Plus

Mise à jour le : 09 février 2022

L'ensemble des droits est travaillé régulièrement avec les résidents. Cependant, dans ce projet, lors des échanges avec les professionnels, résidents et familles, nous avons fait le choix d'axer nos priorités sur les droits présentés ci-dessous. Cela ne signifie pas que nous mettrons les autres de côté...

### La citoyenneté

« Moi je n'ai jamais voté, ça ne m'intéresse pas ». (Didier)

« J'aime pas parce que les lois pour les handicapés changent toujours, on ne sait plus quoi faire » (Pascal) ;

L'accompagnement des personnes à exercer leurs droits civiques comme le droit de vote est très peu proposé au sein de la résidence.

De manière générale, les résidents sont plus intéressés par les élections municipales que par les présidentielles ou autres.

Ils expriment le souhait de pouvoir mieux comprendre les programmes des candidats aux élections.

Nous devons envisager de faire venir les candidats aux élections municipales pour qu'ils présentent leurs programmes. Il faudrait proposer des ateliers citoyens tout au long de l'année (les rôles des politiques.).

La Valorisation des rôles sociaux se définit comme : le développement, la mise en valeur, le maintien et/ou la défense des rôles sociaux valorisés pour des personnes et particulièrement pour celles présentant un risque de dévalorisation sociale, en utilisant le plus possible des moyens culturellement valorisée (Wolfensberger).

Comment à travers le rôle de citoyen dans le quartier ou même dans la cité, nous allons pouvoir travailler cette valorisation des rôles sociaux ? Il nous faut développer des actions d'identification et de reconnaissance en tant que citoyen, afin que les personnes accompagnées aient un sentiment d'utilité et d'acteur dans la société.

### ***L'intimité et la vie privée au sein du collectif.***

*« L'intimité c'est privé, c'est personnel, il y a des trucs que je ne dis pas, sauf si nécessaire. » (Sylvie)*

Si la vie en collectivité génère des contraintes diverses (horaires, rythme de vie ...), chaque personne doit pouvoir bénéficier d'un accompagnement personnalisé qui contribue à son épanouissement. La vie en foyer impose aux résidents de respecter les règles de fonctionnement et de vie en collectivité, sans pour autant se substituer à l'objectif de personnalisation de l'accompagnement ni entacher les droits des personnes au regard, notamment, du respect de leur vie privée et de leur intimité.

### **Nous œuvrons chaque jour à faire de la collectivité un lieu de vie conciliant intimité et sociabilité.**

Selon la recommandation de bonne pratique « concilier vie en collectivité et personnalisation de l'accueil et de l'accompagnement », il est préconisé : **« d'aménager des espaces restreints, de convivialité ou d'activité, où les personnes peuvent se retrouver en petits groupes. Intermédiaires entre l'espace personnel et l'espace dédié au collectif rassemblé, ils facilitent la personnalisation en permettant à chacun d'investir l'espace et de se l'approprier à sa manière. »**

Ce type d'espace intermédiaire entre le logement personnel et les espaces collectifs a été demandé par les résidents lors des groupes de travail. *« Je veux pouvoir être avec mes copains sans que tout le monde écoute ce que je dis (Pascal) »*. Ainsi, afin de respecter cette part d'intimité au sein du collectif, des espaces plus restreints seront aménagés sur les paliers des deux étages du Rosenhoed, leur permettant de se réunir en plus petits groupes et ainsi pouvoir échanger en toute discrétion.

L'accueil en collectivité expose de nombreux aspects de la vie de chacun au vu et au su de tous. Il est important de protéger la vie privée des personnes accueillies en mettant en place des modalités d'organisation qui ne rendent pas public ce qui relève de cette sphère privée. Pour cela les transmissions écrites se font sur un logiciel IMAGO avec possibilité de limiter les accès à la lecture à certaines catégories de professionnels. Lors des échanges oraux, il est régulièrement rappelé aux équipes de le faire dans leurs bureaux, portes fermées, par exemple afin de ne pas être entendus.

Lors des toilettes et moments de soins, préserver l'intimité corporelle est une condition fondamentale de préservation de l'identité personnelle. A la résidence, chaque personne bénéficie d'une chambre et d'une salle de bain individuelles, ce qui facilite cette intimité. Cependant, il reste essentiel que les professionnels limitent les intrusions au sein de cet espace personnel et laissent bien le choix aux personnes du moment et de la façon dont elles souhaitent être accompagnées à la toilette.

Chaque résident est libre d'inviter qui il souhaite au sein de la résidence et notamment dans son logement privatif. Cependant pour des questions de sécurité et de respect de l'intimité de chacun, il est demandé aux extérieurs de venir se présenter aux éducateurs, qui se chargeront de prévenir le résident de la présence de son proche. **Il n'est pas autorisé aux personnes extérieures de circuler sans accord préalable au sein de la résidence.**

**Une réflexion sur la construction d'un outil permettant, pour des mesures de sécurité, à savoir qui est présent au sein de la résidence à n'importe quel moment, est à mener.**

Afin de continuer à s'améliorer sur la question de l'intimité, les professionnels proposent d'aborder ce sujet **dès l'admission** d'une nouvelle personne. Le droit à une vie affective et sexuelle est rappelé dans le règlement de fonctionnement ainsi que le respect de l'ensemble des droits fondamentaux des personnes.

**Il est important de mettre en place des réunions thématiques sur ce sujet de l'intimité.**

**Enfin, il serait de nouveau intéressant de former les professionnels mais également les résidents aux notions de vie intime, intimité, sexualité...**

## 4ème PARTIE : L'OUVERTURE SUR LE TERRITOIRE ET L'ENVIRONNEMENT

### *Un établissement au cœur du quartier, de la ville*

Depuis 1992, le Foyer d'hébergement est implanté dans le quartier de Rosendael. Les relations sont anciennes, plus ou moins solides, avec les commerçants (tabac presse, fleuriste...), avec les professionnels libéraux (kinésithérapeute, podologue...), comme avec les maisons de quartier.

Les résidents fréquentent 2 maisons de quartier : La Maison de quartier de Rosendael et celle de la Tente Verte.

Le supermarché est situé au bout de la rue, les personnes y sont connues et l'accueil y est adapté.

A quelques mètres de l'établissement on peut rejoindre la voie verte qui longe l'ancienne voie ferrée. Il est possible d'y faire de la marche en toute sécurité.

L'organisation du transport collectif sur la Communauté Urbaine de Dunkerque vient apporter un atout supplémentaire. Non seulement, le bus est gratuit, mais l'une des 3 lignes principales passe dans la rue (1 bus toutes les 10 mn) et s'arrête devant l'établissement. Les personnes peuvent donc se rendre très facilement là où elles le souhaitent. Nombre d'entre elles sont d'ailleurs autonomes dans les déplacements. L'autonomie dans les déplacements est un axe de travail proposé aux personnes qui le souhaitent.

Dunkerque est le pays du carnaval et les associations philanthropiques sont très présentes dans le milieu du handicap. En dehors du carnaval, elles organisent des fêtes très appréciées. En reconnaissance de notre participation bénévole aux bals de carnivals, elles aident au financement de certains de nos projets.

Le COVID a mis en suspens quelques-uns de nos partenariats, qui n'ont finalement pas repris. En effet, sur cette même période, 9 nouvelles personnes ont été admises à la Résidence, des personnes ont pris leurs retraites... les besoins des personnes ont évolué et nécessitent aujourd'hui une réelle adaptation de nos partenariats.

L'association était très active au sein du Comité Territorial Flandres Maritimes (CTFM) réunissant de nombreux partenaires du secteur médicosocial du Dunkerquois pour œuvrer sur des problématiques communes. Ce CTFM a des difficultés à reprendre une vitesse de croisière et pourtant les problématiques communes sont toujours bien présentes et nécessiteraient un travail collaboratif.

Les prochaines années devront se consacrer à redynamiser cette ouverture sur le territoire.

### **Les partenariats**

Questionnement autour de la définition du partenariat : nous n'avons pas tous la même définition et la même vision du partenariat. Il est important de commencer par développer cette notion de partenariats afin de tous aller dans le même sens.

Les partenariats permettent à la personne d'être actrice de son projet, en ayant des partenaires dans les différents domaines du quotidien. Cela permet d'accompagner la personne dans sa globalité (loisirs, médical, déplacements, achats...)

Il est mis en avant l'existence de nombreux partenariats depuis la création de la résidence. Le partenariat, quelle que soit sa forme, est fondamental pour la réussite des projets. Le partenariat crée de l'ouverture, permet d'avoir une autre vision de l'accompagnement au quotidien et amène des ressources expertises.

L'association des Papillons Blancs a signé les conventions avec les partenaires suivants :

- L'association française des aidants pour la mise en place d'une session de formation des aidants,
- Les services d'aides à domicile (ASSAD, ADAR),
- Le laboratoire d'analyses Biopath par le biais d'une convention de bonnes pratiques,
- Le GCMS Pass'âge en tant que membre fondateur du groupement et partenaire majoritaire pour le travail de lien entre le secteur des personnes âgées et celui des personnes en situation de handicap,
- Le Centre Hospitalier de Dunkerque (CHD) pour la prise en soins des personnes que nous accompagnons,
- Le Comité territorial Flandres Maritimes (CTFM), cité ci-dessous, pour un travail en réseau sur le territoire,
- La Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Flandres (CPAM) afin de développer notre collaboration,
- L'association Culture du Cœur pour l'accès au sport, à la culture et aux loisirs,
- L'association Handident pour les soins dentaires des personnes en situation de handicap,
- L'association Preval pour la lutte contre les risques cardiovasculaires,
- SOS Médecin pour la prise en soins des personnes,
- ...

Plus spécifiquement, la résidence Frederic Dewulf a signé des conventions liées davantage avec des partenaires de loisirs, comme la ferme du Camelus, Dk pulse...

**A l'avenir, comment développer de nouveaux partenariats ? Lesquels ? Certains nouveaux partenariats possibles ont été cités tels que les autres associations locales, le voisinage, les bailleurs sociaux ou encore les personnes liées à l'accessibilité.**

**Il est mis en avant la possibilité que la Résidence Dewulf soit un partenaire que l'on vienne chercher. Que pouvons-nous apporter à la société ? C'est en ce sens que nous souhaitons travailler la notion de partenariat. Nous ne voulons pas être uniquement « consommateur », nous pouvons à notre tour apporter beaucoup ; Cela est une notion à développer.**

### ***Valoriser notre expertise sur le territoire***

A ce jour, les initiatives et projets menés au sein de la résidence sont souvent méconnus, parfois même au sein même de l'association. **Il faut aujourd'hui mener une réflexion pour améliorer la réactivité et l'interactivité de notre communication à l'externe.**

Fort de ses 10 années d'existence, la résidence a développé une expertise dans l'accompagnement des personnes avançant en âge. Il est aujourd'hui important de valoriser cette expertise et ainsi réfléchir à comment mettre en avant le travail quotidien réalisé auprès des personnes accompagnées par la résidence Dewulf.

Aujourd'hui il nous faut donc augmenter la lisibilité et l'accessibilité de nos actions au sein de la résidence par une communication plus réactive et plus interactive.

Les idées déjà évoquées lors des bilans et autour desquelles il faut réfléchir sont les suivantes :

- **Créer un Facebook, un site internet, une gazette**
- **Créer une équipe journal : photographe, reporters.**
- **Créer un atelier informatique**

**Les idées sont là mais comment les faire vivre au quotidien ?**

**Nous pouvons également aller témoigner auprès des étudiants, dans des colloques, auprès d'équipes professionnelles, organiser une conférence de présentation de la résidence, des journées portes ouvertes, avec les résidents, afin de mettre en avant toute l'expertise développée ces 10 dernières années au sein de la résidence Frederic Dewulf.**

### ***Développer l'écocitoyenneté, l'éco responsabilité de tous***

Définition de l'écocitoyenneté : *« Comportement individuel ou collectif consistant à observer les principes et les règles destinés à préserver l'environnement. »*

**L'écocitoyenneté** doit être travaillée avec les résidents mais aussi auprès des professionnels. La citoyenneté s'exerce vis-à-vis de l'environnement et de la nature.

Nous devons mettre en place des actions afin que chaque résident se comporte quotidiennement en acteur de la préservation de l'environnement, en accomplissant des éco gestes dans la vie de tous les jours.

Nous pouvons ainsi travailler sur le tri des déchets, sur l'économie d'énergie, la collecte de verre, la protection de la nature ou encore la consommation de façon responsable. Ce genre d'action est aujourd'hui à valoriser au sein de notre société et peut contribuer à la valorisation des rôles sociaux des personnes que nous accompagnons sur la résidence.

Il nous faut faire évoluer les mentalités et faire changer les comportements.

Des idées ont déjà émergé comme **mener des actions solidaires (voisins, associations...) associant professionnels et résidents (ex : collecter les bouteilles de verres chez les personnes âgées pour les apporter au collecteur).**

**Nous pouvons sensibiliser les professionnels à la dématérialisation et ainsi éviter des impressions papier inutiles.**

**La notion d'éco mobilité est ressortie. Nous avons la chance d'être en plein cœur de Dunkerque et pouvoir bénéficier d'un réseau de bus gratuit. Il faut développer les alternatives à l'utilisation systématique de la voiture.**

**Responsabiliser l'ensemble des résidents et des professionnels sur ce sujet peut se faire par des formations.**

Dans le collectif, un travail d'apprentissage du tri doit être fait et il est important de faire régulièrement des rappels auprès des résidents. Dans les studios du Rosenhoed où certains cuisinent, il faut leur mettre à disposition tout le matériel nécessaire pour le tri (Bio Seaux pour l'alimentaire, sacs poubelles de couleur jaune, noire et verte)

L'idée de développer des ateliers sur le tri avec la Communauté Urbaine de Dunkerque a été évoquée par les résidents.

### **Comment la résidence deviendra-t-elle éco-responsable ?**

*« Une résidence écoresponsable est un bâtiment qui respecte la nature et l'environnement, avec **une empreinte environnementale minimale**. Beaucoup de projets d'immeubles neufs sont réalisés dans une démarche d'écoconception, avec la prise en compte de critères environnementaux, par exemple dans le choix des matériaux. Les constructions plus anciennes, quant à elles, n'intègrent pas forcément de critères environnementaux et sont responsables d'**un grand gaspillage de ressources et d'énergie**. »*

Quelles actions mettre en œuvre au sein de la Résidence F. Dewulf pour la rendre écoresponsable ?  
La résidence a déjà entrepris depuis quelques années des rénovations écoresponsables le changement de toutes les ampoules par des LED, le changement de l'ensemble des menuiseries de la résidence.

**De nouveaux travaux sont prévus dans les investissements pour les 5 prochaines années comme le changement des portes d'entrée du Rosenhoed avec l'installation de portes automatiques ou encore la réfection des verrières de la salle à manger du Rosenhoed qui aujourd'hui génèrent une vraie perte d'énergie.**

## 5ème Partie : RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIERES

### 1. Les professionnels et les compétences mobilisées

Une équipe pluridisciplinaire accompagne les personnes. La Direction s'appuie sur les référentiels de compétences de chacun des métiers. Elle met en œuvre une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) pour accompagner les évolutions du secteur médico-social. Les fiches de postes sont individualisées pour chaque salarié. Un Entretien Pluriannuel d'Évaluation (EPE) et un Entretien Professionnel sont réalisés tous les deux ans entre le salarié et son supérieur hiérarchique direct (S+1).

L'équipe se compose de 28 salariés pour 26,07 ETP.

La moyenne d'âge des professionnels est de 45 ans.

1/3 des professionnels présents le sont depuis l'ouverture de la résidence en 2013. En effet, nous constatons un faible turn over dans l'équipe éducative.

#### ***L'équipe de Direction***

Le Chef de service et la directrice de l'établissement forment cette équipe de direction. Auparavant l'équipe se composait de deux chefs de service dont l'un d'entre eux avait une grande partie de son temps de travail sur la gestion du GCMS Pass'âge (poste financé par Pass'âge). Le choix a été fait de n'avoir qu'un seul chef de service au sein de la résidence, avec deux équipes à manager. Cette décision a permis un rapprochement des deux équipes, même si un travail en ce sens doit continuer à se développer.

#### ***Le service administratif***

Le service administratif est composé uniquement d'une comptable – économiste, qui, en lien avec les responsables légaux, assure le suivi des dossiers administratifs (Aide Sociale, CAF, MDPH) et la facturation de l'hébergement. Elle gère également la paie des salariés de l'établissement et la gestion -comptabilité, ainsi que les achats, en lien avec les services du siège et la direction de l'établissement.

#### ***Une équipe de professionnels d'accompagnement : éducatifs et services généraux***

Chaque salarié de l'association, peu importe sa fonction, a des missions communes associatives sur sa fiche de poste qui sont les suivantes :

- Contribuer à la sécurité et au bien-être des personnes accompagnées en tous lieux et en toutes circonstances
- Contribuer aux projets et actions collectives du service, de l'établissement et de l'association

Au-delà des missions communes, il est demandé aux salariés, en fonction de leurs qualifications de réaliser des missions spécifiques à leurs postes.

#### ***Pour les animateurs 1ère catégorie :***

- Construire avec la personne un projet d'accompagnement à partir d'un diagnostic éducatif qui tient compte de ses potentialités et de celles de son environnement
- Participer au développement et à la conduite d'actions socio-éducatives dans le cadre des projets associatifs et d'établissement ou de services

- Favoriser la citoyenneté et l'ouverture sociale des personnes accompagnées
- Développer les potentialités et maintenir les acquis de la personne afin de contribuer à son bien-être, son inclusion sociale et/ou professionnelle.

***Pour les Animateurs 2nde catégorie :***

- Développer et/ou préserver l'autonomie de la personne accompagnée par la mise en œuvre d'activités d'apprentissage et de maintien des acquis
- Créer des situations et des opportunités d'interactions avec l'environnement social pour favoriser le développement social et culturel de la personne
- Contribuer à l'élaboration, à l'évaluation et à la mise en œuvre du projet personnalisé de la personne accompagnée.

***Pour les AMP et AES :***

- Mettre en œuvre une aide à la personne et un accompagnement éducatif dans les actes de la vie quotidienne en assurant sa sécurité et son bien-être
- Favoriser le développement et le maintien des acquis pour permettre l'autonomie et la vie sociale
- Participer à l'élaboration du projet personnalisé et à sa mise en œuvre.

***Pour la maitresse de maison :***

- Apporter à chaque personne accompagnée un soutien dans la gestion de la vie quotidienne adapté à son niveau d'autonomie
- Soutenir les personnes accompagnées dans l'élaboration de leur repas dans un souci d'équilibre alimentaire
- Développer l'apprentissage et accompagner dans les actes de la vie quotidienne (achats, aide à la toilette et suivi de l'hygiène, entretien du linge et des locaux privés)
- Entretenir les locaux collectifs

***Pour les surveillants de nuit :*** responsables de l'accompagnement des personnes sur le créneau horaire de la nuit, de 21h 15 à 7 h 15 du matin :

- Assurer un accompagnement bienveillant et de qualité dès que cela s'avère nécessaire durant la nuit
- Soigner les maux nocturnes qu'ils soient physiques et/ou psychiques et/ou émotionnels
- Veiller à la sécurité des biens et des personnes accompagnées

### ***Les cuisiniers***

Deux cuisiniers confectionnent les repas des personnes accompagnées et des professionnels en service, chaque jour de l'année. Une cuisine traditionnelle et « faite maison », est adaptée au public avançant en âge et aux pathologies qui peuvent survenir chez certaines personnes (diabète, troubles de la déglutition...). Elle fait la satisfaction de tous à la résidence. Depuis 2022 a été embauchée une aide cuisinière pour faciliter la préparation des repas. En effet, du fait de l'augmentation du nombre de personnes en retraite, le nombre de résidents déjeunant sur place le midi a augmenté, entraînant un travail supplémentaire en cuisine. L'aide cuisinière est devenue un maillon essentiel de l'organisation en cuisine.

### ***Les Services Généraux***

Trois agents de Maintenance et Hygiène des Locaux (MHL) assurent à temps partiel, l'entretien des locaux individuels et collectifs. Ils sont en lien avec l'équipe d'accompagnement pour ce qui concerne la part de l'entretien des logements à réaliser dans le respect du maintien de l'autonomie des personnes.

Un agent technique assure par délégation de la direction, le lien avec les entreprises qui effectuent les divers travaux dans le bâtiment, le suivi des chantiers, le suivi des maintenances obligatoires. Il assure en outre, les petits travaux divers et variés, de réparations et d'entretien du bâtiment.

L'entretien du linge est réalisé, pour partie, depuis 2017 par la blanchisserie industrielle des Papillons Blancs de Dunkerque, il n'y a plus depuis, de poste de lingère. Certains résidents continuent de laver, eux-mêmes, leur linge au sein de la résidence.

### ***Une psychologue***

En 2022, suite au départ d'une des deux psychologues de la résidence, nous avons pris la décision d'augmenter le temps de travail de la psychologue présente et de la passer à 0.40%. Nous avons donc fait le choix de n'avoir qu'une seule psychologue sur la structure.

Les missions de la psychologue au sein de la résidence sont diverses et variées. Elle s'engage quotidiennement à construire une relation d'aide et de soutien en direction des personnes accompagnées et de leur famille de façon individuelle ou groupale. Elle est d'un soutien considérable auprès des équipes concernant le diagnostic des potentialités de la personne accompagnée qui prene en compte sa vie psychique et son environnement.

Enfin, elle identifie et diffuse toutes les nouvelles connaissances et recherches utiles à l'adaptation de l'accompagnement au regard de l'évolution des résidents, par le biais de nouveaux projets tels que **le projet consentement et le projet autodétermination des personnes.**

### ***Organisation du travail***

Actuellement, il existe deux équipes avec deux roulements horaires différents : une sur le Rosenhoed, une sur Entour'âge. Le chef de service rencontre chaque équipe en réunion d'unité, séparément, chaque semaine. **Ce fonctionnement sera questionné avec le projet d'avoir une seule équipe sur la résidence avec un roulement horaire en fonction des besoins des personnes que nous accompagnons.**

Les transmissions se font par le biais du logiciel IMAGO ou par des échanges entre professionnels lors des changements de poste (transmissions équipe de nuit/ équipe de jour, transmissions équipe du matin avec celle d'après-midi ...). A ce jour encore, trop peu d'échanges se font quant au suivi des personnes entre les deux unités.

### ***Missions transversales***

Des missions transversales sont confiées aux professionnels volontaires, dont voici quelques exemples :

- La référence santé
- La référence sécurité
- La démarche d'amélioration continue de la qualité

L'évolution rapide des logiques d'accompagnement, a nécessité chez les professionnels, de développer d'importantes capacités d'adaptation.

### ***Politique de mobilité***

La politique de mobilité promue au niveau associatif permet aux professionnels de « s'offrir des parenthèses » à durée déterminée quand un poste est disponible dans un autre établissement de l'association. Mais cette mobilité est également possible à durée indéterminée. D'ailleurs, ces dernières années, plusieurs professionnels ont pu partir dans un autre établissement de l'association pour un poste équivalent ou encore pour une évolution professionnelle. Ces opportunités permettent efficacement de lutter contre l'épuisement professionnel et sont source de dynamisme pour les équipes. Ils contribuent à l'amélioration de la Qualité de Vie et des conditions de Travail.

Cette dynamique de mobilité s'inscrit également dans le cadre de la prévention des risques de maltraitance, permettre aux professionnels de changer de contexte participe au renouvellement des pratiques et à la rencontre d'autres regards. Elle facilite la remise en question et l'engagement sur d'autres projets. Elle n'est encore à ce stade qu'aux prémices de son application, elle est encouragée par l'association et reste à l'initiative du professionnel.

**Il serait facilitateur de promouvoir des mises à disposition ou des journées découverte afin que chaque professionnel puisse élargir sa vision professionnelle, prendre en considération les réalités professionnelles de chaque secteur et s'autoriser à percevoir d'autres opportunités professionnelles.**

Ce sujet reste à approfondir avec l'ensemble des parties prenantes et en premier lieu le service des Ressources Humaines de l'Association.

### ***Le soutien aux professionnels***

Pendant plusieurs années, des **Groupes d'Echanges et d'Analyses de Pratiques professionnelles**, animés par un prestataire extérieur, ont été mis en place afin que les professionnels sur le terrain aient une possibilité de prise de hauteur de l'action menée auprès des personnes accompagnées. Suite à un constat d'essoufflement autour de ces groupes d'échanges, à la demande des professionnels, en accord avec la direction, ces groupes ont été mis en suspens pour le moment et seront réactivés sur demande ou dès qu'une situation le nécessiterait.

Plusieurs formations sur le CIFA, sur le budget établissement mais également sur le plan de formation inter-établissement sont mises en place tous les ans. Les différentes thématiques inhérentes à l'accompagnement sont proposées :

Intitulé Formations
Modèle de développement humain- processus de production du handicap (MDH-PPH)
Facile à lire et à comprendre
Sauveteur Secouriste du Travail (SST) initial
MAC SST
Troubles psychiques
Autodétermination et Valorisation des rôles sociaux
Gestion de la douleur
Connaissance du handicap
Mieux comprendre le handicap Psychique pour mieux accompagner
Bonnes pratiques d'hygiène alimentaire - sécurité des aliments
Sécurité incendie

Nous déplorons tout de même le constat que depuis 2 années consécutives, pas ou peu de professionnels font des demandes de formation individuelle.

**De plus, il est également indispensable de penser un mode de propagation des connaissances lorsqu'un professionnel part en formation. A ce jour, nous n'accordons pas assez de temps et d'attention aux retours de formations des professionnels. C'est un axe qu'il nous faudra développer ces prochaines années.**

***Redonner du sens aux missions de chacun des professionnels.***

Chaque professionnel de la résidence a une fiche de poste, basée sur un référentiel métier. L'association a commencé à revoir les fiches de poste pour les mettre à jour. **Cependant, un travail de réflexion est nécessaire sur la résidence pour bien clarifier le travail de chaque corps de métier. Quel est le rôle d'un AMP/AES et d'un Educateur Spécialisé ? quelles différences sur ces métiers selon l'unité de travail ?**

Pour les résidents, après les avoir sondés, il n'est pas non plus évident pour eux de distinguer les missions des AMP et des Educateurs spécialisés. Pour eux les Educateurs gèrent le médical et les AMP sont en charge de leur argent et de leurs courses. Ces descriptions sont assez réductrices des nombreuses missions attribuées à chaque corps de métier. Il est donc important de faire un travail, tous ensemble, autour des missions de chacun.

***Pour les prochaines années***

**La posture professionnelle reste un axe fort qui sera travaillé tout au long du projet car force est de constater l'impact du changement de fonctionnement et de perception de la personne en situation de handicap sur les attitudes professionnelles des accompagnants.** Parler d'autodétermination, c'est envisager une conception de notre place différente de celle pratiquée depuis des décennies dans le secteur médicosocial.

L'équipe de direction est attentive à soutenir et entendre les questionnements des professionnels dans la mise en œuvre du projet d'établissement, notamment autour des questions d'autodétermination, d'inclusion et de VRS auprès de personnes avançant en âge. Nous avons pour mission d'accompagner les personnes en situation de handicap, mais également le devoir de nous assurer que tous les membres de l'équipe de professionnels soient en phase avec le projet d'établissement et plus largement le Projet Associatif Global.

**Dans une perspective d'évolution de l'accompagnement proposé aux personnes, il a été évoqué l'idée de revoir toute l'organisation de la résidence, en termes d'architecture, de projet, d'organisation et notamment l'idée de ne plus avoir 2 unités mais bien une seule résidence et une seule équipe. En termes de ressources humaines, cette restructuration permettrait une meilleure souplesse en termes d'encadrement, de gestion des congés et des absences, mais aussi permettrait un développement des compétences de chacun.**

## **2. Gestion budgétaire de la résidence**

### ***Analyse financière***

En 2015, nous avons connu une diminution financière conséquente de la dotation par notre tutelle tarifaire, le Conseil Départemental, nous avons choisi d'envisager cette annonce comme une opportunité nous permettant d'envisager les éléments constitutifs de notre secteur différemment.

La qualité de notre accompagnement ne doit pas se voir altérée pour des raisons budgétaires et financières, il s'agit bien de revoir les fonctionnements globaux, les fonctions supports, la logistique plutôt que de « toucher » au cœur de nos pratiques en direction de la personne en situation de handicap.

Pour ce faire, l'Association mais aussi chaque établissement a revu ses modes de fonctionnement afin d'optimiser les réponses aux besoins tout en rationalisant les coûts. Ainsi, la politique achat fait l'objet d'une attention particulière et nous a permis de réaliser des économies conséquentes répondant en partie à la diminution de la dotation globale sur le secteur Habitat Vie Sociale. Les groupes 1 (dépenses afférentes à l'exploitation courante) et 3 (dépenses afférentes à la structure) sont ceux qui ont principalement absorbés la baisse budgétaire.

En ce qui concerne la masse salariale de la résidence, un travail de refonte des grilles horaires a été réalisé afin de garantir un accompagnement répondant aux plus près des besoins des personnes mais aussi de permettre davantage de souplesse en cas d'absence d'un professionnel, ne nécessitant pas un remplacement automatique. Ces nouvelles grilles horaires nous permettent donc une gestion optimisée de la masse salariale et des remplacements, en assurant une gestion financière de qualité.

### ***Investissements à 5 ans***

Un nouveau plan pluriannuel d'investissements (PPI) a été validé pour les années 2024-2029. Ainsi, nous avons orienté nos investissements sur le changement des véhicules, qui restent parfois indispensables, même si nous privilégions les déplacements en bus de ville. Des travaux de rénovation et d'embellissement sont également prévus. Nous allons porter une attention particulière à remettre en état les éléments entraînant des déperditions d'énergie comme l'entrée et les verrières du Rosenhoed. Nous allons également être vigilants aux éléments de sécurité comme le changement des portes anti feu des chambres, la pose de sols antidérapants pour les cuisines ... Le reste des investissements concerne de l'achat de matériel pour les besoins quotidiens.

## 6<sup>ème</sup> PARTIE : LES PRINCIPES D'INTERVENTIONS

### 1. L'Autodétermination et la Valorisation des Rôles Sociaux au quotidien

*« Je dois décider tout seul, même si j'ai un handicap ». (Pascal)*

L'autodétermination c'est la capacité que l'on a à prendre des décisions, à faire des choix par soi-même, à être acteur de sa vie. C'est l'ensemble des habiletés qui permettent à une personne de réaliser une action sans être contrainte par l'influence d'une autre personne.

Les logiques d'accompagnement ont évolué depuis les premières formations sur l'approche constructive (2013/2014). Un premier groupe de professionnels a bénéficié de la formation Valorisation des Rôles Sociaux et Autodétermination en 2017, un second groupe en 2019 et enfin un dernier groupe récemment fin 2023. **Transformer ces apports théoriques dans la formalisation du Projet Personnalisé est une étape qui reste à franchir pour certains mais également dans le quotidien des personnes.**

Tout au long de la démarche d'élaboration du projet personnalisé de la personne, sa participation la plus active possible est recherchée. Une véritable démarche d'approche constructive et participative est mise en place par les professionnels au sein de la résidence. Elle doit se maintenir et même continuer à se développer, au-delà des écrits du Projet Personnalisé.

L'Objectif de l'autodétermination pour une personne c'est d'atteindre le niveau de contrôle sur sa vie qu'elle désire dans les domaines qu'elle juge importants pour elle. Cependant une personne ne peut jamais prendre l'ensemble des décisions seule. Nous sommes parfois contraints de les prendre à plusieurs et nous avons aussi parfois besoin d'aide pour prendre une décision, c'est l'optique principale des outils qui ont été créés

En 2022 a eu lieu une Formation à l'animation d'un atelier de formation à l'autodétermination des Personnes Accompagnées. Dans ce cadre 1 professionnel a été formé, 1 professionnel sensibilisé à cette technique d'animation et 4 Personnes accompagnées ont été formées. Cette formation a été reconduite fin 2023/début 2024.

Un vif intérêt de former plus de professionnels et plus de personnes accompagnées a été mis en avant. C'est pour cela que la psychologue de la résidence s'est saisie de ce projet et des outils créés mis à notre disposition. Les outils utilisés pour cela ont été construits dans le cadre du projet « I SAID ». C'est un projet qui a été instruit dans le cadre de la promotion de la santé des personnes présentant un trouble du développement intellectuel. Le but de ce projet était de favoriser la capacité d'autodétermination des personnes et d'améliorer leur accompagnement. De ce fait, des stages pratiques ont été développés et animés, et des outils ont été construits dans l'optique de faciliter l'animation et le développement de l'Autodétermination.

**Ces formations** sont en cours auprès des personnes accompagnées à la résidence et vont continuer d'être proposées ces prochaines années. Elles se font en lien avec d'autres établissements de l'association.

Voici en photos, des extraits des outils utilisés lors de cette formation :

## Introduction

Comme tout le monde, j'ai des droits et des devoirs !

### Les droits :

Un droit c'est :

- Ce que la loi permet de faire
- Mais ce n'est pas faire n'importe quoi.

Comme tout le monde, j'ai des droits.

Par exemple :

- Je peux apprendre



- Je peux voter

- Je peux être soigné



- Je peux m'exprimer librement.

1

### Partie 1 : J'ai envie

Qui peut faire des choix ?

Tout le monde peut faire des choix.  
Les choix sont différents en fonction des personnes.  
Les choix sont différents en fonction des moments de la vie.

Je dessine une  pour désigner qui choisit.

	MOI	Ma famille	Les professionnels	Mes amis
Qui choisit comment je m'habille ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Qui choisit ce que je mange ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Qui choisit les amis que je fréquente ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Qui choisit les loisirs que je pratique ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

3

### Partie 3 : Je cherche des chemins

Pour mon projet, je dois faire attention :

Les efforts

Mon choix peut me demander de fournir des efforts.  
Je n'avais pas prévu certaines difficultés.



Mon projet c'est : .....

Quels sont les efforts que je dois faire pour mettre en place mon projet ?

.....

Si l'effort que je dois faire est trop difficile, qu'est-ce que je peux faire d'autre ?

.....

Ce que j'envisage pour mon avenir :

Mon projet c'est :	..... ..... .....
--------------------	-------------------------

Ce que les autres envisagent pour mon avenir :

Ce que ma famille imagine comme projet pour moi c'est :	..... ..... .....
Ce que mes amis imaginent comme projet pour moi c'est :	..... ..... .....
Ce que les professionnels imaginent comme projet pour moi c'est :	..... ..... .....

17

**Désormais, comment continuer à développer cette approche de l'autodétermination et l'appliquer en toute circonstance ?** Avant tout, il est important d'avoir une lecture partagée de ce qu'est l'autodétermination au niveau associatif et au sein de l'établissement. Plus on développe la capacité des personnes à développer leurs droits plus on va stimuler les évolutions du système. On doit leur donner le pouvoir de faire bouger les choses. Plus on le fera plus ça participera à faire bouger les lignes.

**Comment la personne peut prendre le contrôle sur sa vie ? Comment nous, professionnels, nous les accompagnons au quotidien pour leur permettre cette prise de contrôle ?**

Notre rôle est d'accompagner en fonction de la **connaissance fine** que l'on a de la personne et qui lui permet de s'autodéterminer, de faire ses choix.

La connaissance fine de la personne est un réel atout pour l'accompagnement de la personne.

Enfin, les professionnels pensent qu'il serait intéressant de se nourrir de ce qui se fait dans d'autres établissements. Ils souhaiteraient avoir **des temps de partage avec d'autres établissements** afin d'avoir d'autres idées sur cette notion d'autodétermination face au Projet Personnalisé.

**Les concepts d'autodétermination sont aujourd'hui connus de tous au sein de la résidence. Cependant, la mise en pratique de ces théories reste parfois fragile. Avoir le pouvoir de décider pour soi-même est un apprentissage qui se développe. Accompagner les personnes à devenir ce qu'elles ont envie d'être, avec un soutien adapté, c'est permettre à chacun de participer à la société en tant que citoyen et d'accéder au bien-être à la fois émotionnel et matériel qui contribue à une meilleure qualité de vie.**

## 2. La démarche d'amélioration continue de la qualité

Au sein de la résidence, la démarche d'amélioration continue est pilotée par le binôme Correspondant qualité / Directrice, avec le soutien des services du siège, et l'appui de l'animatrice Qualité Sécurité Environnement (QSE). Cette démarche est mise en œuvre par l'ensemble des parties prenantes : les professionnels par le pilotage de processus mais aussi les personnes, partenaires et proches dans leur implication quotidienne à la démarche d'amélioration.

La démarche qualité s'est toujours construite à partir des besoins et des aspirations des personnes que nous accompagnons. Les personnes sont prises en compte prioritairement dans notre démarche. Pour cela, nous nous appuyons sur des enquêtes de satisfaction, les remontées d'informations résultant des temps d'expression (CVS, réunion d'expression) ou encore les fiches de réclamation.

Les plans d'actions sont référencés et leur progression est suivie, grâce au concours du logiciel FUSION, dans lequel nous rentrons chacun des plans d'actions qui suivent les audits et contrôles, le Projet Associatif Global, le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM), la démarche d'amélioration continue ... et ceux qui émaneront de ce nouveau projet d'établissement.

Nous travaillons à nous familiariser avec le référentiel HAS depuis la publication de la réforme (introduite par la Loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et la transformation du système de santé).

Le nouveau dispositif d'évaluation s'appuie désormais sur un référentiel national commun à tous les établissements médico-sociaux, centré sur la personne accompagnée. C'est le socle du dispositif d'évaluation. Il répertorie les exigences à satisfaire par l'établissement et les éléments nécessaires à leur évaluation.

La démarche d'évaluation portée par la HAS vise à :

- permettre à la personne d'être actrice de son parcours ;
- renforcer la dynamique qualité au sein des établissements ;
- promouvoir une démarche porteuse de sens pour les établissements et leurs professionnels.

Quatre valeurs fondamentales sont portées par le référentiel d'évaluation de la qualité :

- le pouvoir d'agir de la personne ;
- le respect des droits fondamentaux ;
- l'approche inclusive des accompagnements ;
- la réflexion éthique des professionnels.

Ces 4 valeurs sont également portées par l'association des Papillons Blancs de Dunkerque et la résidence Dewulf. Nous les retrouvons d'ailleurs au travers de ce projet d'établissement.

**Notre première évaluation dans le cadre du référentiel HAS aura lieu au dernier trimestre 2025.**

### **3. Promotion de la bientraitance ; Ethique et bientraitance**

#### ***La promotion de la Bientraitance***

La Bientraitance est une démarche collective pour identifier l'accompagnement le meilleur possible pour la personne, dans le respect de ses choix et dans l'adaptation la plus juste à ses besoins.

La bientraitance relève d'une culture partagée du respect de la personne et de son histoire, de sa dignité et de sa singularité.

La Résidence Frederic Dewulf œuvre, au quotidien, à promouvoir cette bientraitance auprès des personnes en situation de handicap, de leurs proches mais aussi auprès des professionnels.

Pour cela, différents axes de travail sont développés :

- L'accompagnement de l'autonomie des personnes
- L'accompagnement à l'autodétermination des personnes
- Le développement des moyens d'expression individuelle et collective
- La réalisation du projet personnalisé de la personne dès son arrivée et son évaluation
- Le respect des relations des personnes
- une vigilance quant à la sécurité de chacun
- un travail autour de la qualité de vie et des conditions de travail
- le développement de partenariats en réponse aux besoins des personnes
- Le respect de la singularité comme fondement de l'intervention

**Enfin, ce nouveau projet d'établissement, écrit avec les résidents, les familles, les professionnels et quelques partenaires, se veut garant de la bientraitance. Il sera d'ailleurs évalué et réactualisé avec le concours de l'ensemble de ces personnes dès que nécessaire. Cette promotion de la Bientraitance est un travail au quotidien porté et impulsé par l'équipe de direction de la Résidence. L'ensemble des professionnels de la résidence s'engage à promouvoir la bientraitance.**

**Il sera essentiel de rédiger une charte de promotion de la Bientraitance, à diffuser à chacun, et sortir de ce réflexe de parler uniquement de la lutte contre la maltraitance.**

#### ***Ethique et bientraitance : création d'un comité éthique***

L'éthique est un questionnement qui amène à une réflexion. Il n'y a pas toujours de réponse. L'éthique c'est se poser des questions en continu, c'est un questionnement permanent pour tenter d'être dans le bien agir.

Le bien agir signifie avoir une intention positive.

L'éthique peut nous amener à nous poser des questions sur le fonctionnement institutionnel, peut nous mettre face à des fonctionnements organisationnels à questionner.

Il n'y a pas toujours de solutions mais le fait de travailler ensemble, en équipe, va nous permettre de trouver des alternatives. Ensemble, nous pouvons progresser autour d'un questionnement.

Nous ne cherchons pas un résultat avec une solution toute faite.

Il faudra évaluer ce qui a été mis en place et réajuster si nécessaire.

**Pour arriver à tout cela, il faut désormais se pencher sur la création d'un comité éthique, avant toute chose au niveau associatif et nous verrons ensuite s'il y a nécessité de le déployer sur l'établissement et comment. Ainsi, lors de ces comités, l'éthique va interroger des situations complexes avec le besoin de singulariser tout en ayant un dilemme, des tensions, pour dégager des alternatives et trouver celle qui sera « la moins mauvaise ».**

L'éthique part du constat qu'il y a un problème pour lequel il n'y a pas de réponse. Elle fait entrer dans une discussion critique, un partage de plusieurs points de vue qui permet d'orienter les réponses. L'éthique part des acteurs qui construisent des possibilités émanant de la réflexion et requiert la liberté d'expression au-delà du cadre de la profession.

#### **4. La prévention de la maltraitance**

La résidence Frederic Dewulf porte une vigilance et une attention particulière aux risques liés à la maltraitance.

La bientraitance n'est pas l'inverse de la maltraitance. C'est pourquoi les actions en faveur de la prévention de la maltraitance sont différenciées des actions en faveur de la promotion de la bientraitance.

Pour prévenir les risques de maltraitance, la résidence accompagne les professionnels à identifier différentes formes de risques, que nous pourrons par lui suite **formaliser sur une cartographie des risques, comme le préconise le référentiel HAS :**

- les risques liés aux conditions d'accompagnement (risque d'atteinte à la liberté, risque lié à un défaut d'aide et de soins, risque de limitation de vie sociale pour la personne ...)
- les risques liés aux conditions d'installation (risque lié à l'inadéquation des locaux, risque de chute, risque lié au manque de sécurité et d'entretien des équipements ...)
- les risques liés aux conditions d'organisation (risque lié au pilotage de l'établissement, risque lié à l'animation et la coordination des équipes, risque lié à l'organisation du travail ...)

Si des actions de maltraitance sont repérées, un signalement est alors fait.

Selon la Définition du CASF (article L 119-1) : « *La maltraitance au sens du présent code vise toute personne en situation de vulnérabilité lorsqu'un geste, une parole, une action ou un défaut d'action compromet ou porte atteinte à son développement, à ses droits, à ses besoins fondamentaux ou à sa santé et que cette atteinte intervient dans une relation de confiance, de dépendance, de soin ou d'accompagnement. Les situations de maltraitance peuvent être ponctuelles ou durables, intentionnelles ou non. Leur origine peut être individuelle, collective ou institutionnelle. Les violences et les négligences peuvent revêtir des formes multiples et associées au sein de ces situations.* »

Les violences peuvent se présenter sous différentes formes : physiques, psychiques ou morales, médicales ou médicamenteuses. On parle de négligences actives ou passives, de privation ou violation de droits et enfin de violences matérielles et financières.

La Direction de l'accompagnement de l'association a mis en place, la fiche d'évènement grave concernant une personne accompagnée qui est un moyen direct pour traiter les situations de maltraitance. Il s'agit de relever des faits pouvant être caractérisés :

- D'incident
- De signalement judiciaire
- De remontée d'informations relatives aux évènements menaçant la santé, la sécurité ou le bien-être des personnes accompagnées (anonymat prescrit).

Tout professionnel, bénévole ou stagiaire peut utiliser cette fiche.

A partir d'éléments factuels et objectifs échangés en équipe, le directeur de l'établissement évalue et transmet le formulaire aux autorités compétentes. Une copie est adressée à la Directrice de l'Accompagnement au siège.

Le traitement de cette fiche par la Directrice entraîne le déploiement d'un plan d'actions avec des mesures immédiates pour garantir l'intégrité physique et psychologique des personnes, puis avec des mesures visant à éviter toute forme de récurrence. Il faut également évaluer l'impact du préjudice subi par la victime et prendre les décisions qui aboutissent à des réparations.

#### Un numéro d'appel national :

- **3977** : dispositif d'alerte sur les risques de maltraitance, ouvert du lundi au vendredi de 9h à 19h. Il est destiné :
  - o Aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap adultes victimes de maltraitance ;
  - o Aux témoins de situations de maltraitance, entourage privé et professionnel ;
  - o Aux personnes prenant soin d'une personne âgée ou handicapée et ayant des difficultés dans l'aide apportée.

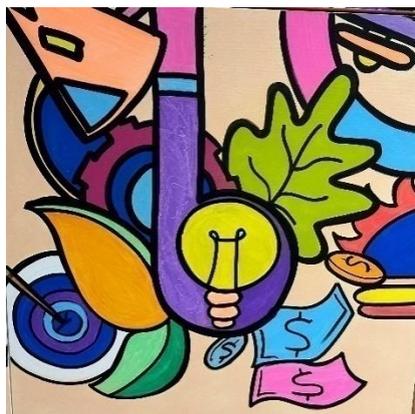
Une équipe d'écouter professionnels propose une écoute sans jugement, une analyse et une information immédiate puis une orientation si besoin, notamment vers le réseau de proximité pour un suivi individuel.

**Il nous faut désormais continuer ce travail de prévention de la maltraitance en développant les actions suivantes :**

- **Réalisation d'un bilan annuel des situations de maltraitance survenues au sein de la résidence**

- **Présentation de ce bilan en réunion des représentants du personnel (RP)**
- **Présentation de ce bilan en réunion de CVS afin de sensibiliser et impliquer les membres du CVS sur la prévention et la lutte contre la maltraitance.**
- **Continuer à former les professionnels sur le sujet**
- **Définir des actions de contrôle permettant de prévenir et repérer les situations de maltraitance.**

## 7ème Partie : LES PERSPECTIVES À 5 ANS



Ce projet est le fruit des réflexions menées avec les 4P depuis plusieurs mois. Il est à l'image de nos ambitions et de notre engagement pour permettre à la personne en situation de handicap d'être un citoyen à part entière dans la société, tout en avançant en âge en bonne santé.

Les différentes fiches projet présentées ci-après (en annexe) recouvrent les axes sur lesquels nous avons travaillé et allons travailler ensemble durant cinq ans.

Je remercie toutes et tous ceux qui ont contribué directement et indirectement à l'écriture de ce projet d'établissement.

Ainsi, pour 2029, nos axes prioritaires sont les suivants (**Voir Annexes**) :

**Fiche Action n°1 : Vieillir en bonne santé**

**Fiche Action n°2 : L'accompagnement à la fin de vie**

**Fiche Action n°3 : Anticiper les parcours de vie**

**Fiche Action n°4 : Bien préparer et vivre sa retraite**

**Fiche Action n°5 : Allons plus loin que l'avancée en âge...**

**Fiche Action n°6 : Création d'un service d'animation**

**Fiche Action n°7 : Développement du numérique**

**Fiche Action n°8 : Développement des actions citoyennes**

**Fiche Action n°9 : L'autodétermination, un atout pour tous.**

**Fiche Action n°10 : Vers un nouveau fonctionnement**

**Fiche Action n°11 : Développer la communication**

**Fiche Action n°12 : Rendre la résidence écoresponsable**

**Fiche Action n°13 : Adapter notre accompagnement aux personnes ayant une maladie neuro-évolutive.**

Voici donc la feuille de route à 5 ans que se donnent les acteurs de la Résidence Frédéric Dewulf. Elle s'inscrit en ligne droite du Projet Associatif Global.

Il s'agit toujours d'un fameux défi que de se projeter 5 années en avant ! Il est bien entendu, que ce projet va vivre et qu'il faudra le laisser vivre. Il sera néanmoins un précieux outil qui donnera la direction et le sens à toutes nos actions.

Bonne route à tous vers 2029....

## LA SANTE



### Santé

- Mieux définir le rôle des professionnels
- Améliorations architecturales des chambres
  - Formation fin de vie
- Création d'une commission interne d'orientation
  - Formation aux troubles psychiques
- Création d'une maison spécifique pour l'accompagnement des personnes présentant des maladies neuro-évolutives

# L'INCLUSION ET LE PARCOURS DE VIE DES PERSONNES



## **Inclusion et Parcours de vie**

- Relancer le groupe de préparation à la retraite
- Projet de création d'un service d'animation à l'interne
- Développer l'utilisation de la borne numérique interactive
- Projet de création d'un « pôle sénior » afin de valoriser notre expertise

# LES DROITS DES PERSONNES



## Droits des personnes

- Réunions thématiques sur l'intimité, la vie affective et la sexualité
- Former les professionnels et résidents aux notions de vie intime et sexualité
  - Revoir les documents de la résidence (livret d'accueil, règlement...)
    - Former les résidents à l'Autodétermination
- Rencontrer d'autres établissements autour des notions d'autodétermination et de construction des projet personnalisés.
  - Créer des ateliers de préparation lors des élections
  - Relancer des actions citoyennes dans le quartier

# LA COMMUNICATION



## La communication

- Développer les réunions d'expression des résidents
- Développer les réunions d'information des résidents
- Organiser des réunions communes ou thématiques pour les professionnels
- Créer un planning hebdomadaire d'activités
- S'approprier le tableau numérique
- Créer des cafés infos
- Témoigner de notre expertise dans des colloques.

# L'ENVIRONNEMENT (la RSE : Responsabilité sociale des entreprises)



## La RSE

- Redéfinir les missions de chaque corps de métier
  - Apprentissage du tri des déchets
  - Développer des actions solidaires dans le quartier
- Former les professionnels et les résidents à être écoresponsables

## GLOSSAIRE

**ADAR** : Association d'aide à Domicile du Dunkerquois (l'acronyme n'a plus vraiment de sens aujourd'hui)

**AES** : Accompagnant Educatif et Social

**AMAVI** : Réseau de Soins palliatif (l'acronyme n'a plus vraiment de sens aujourd'hui)

**AMP** : Aide Médico-Psychologique, aujourd'hui AES

**ANESM** : Agence Nationale de l'Evaluation et de la qualité des Etablissements et Services sociaux et Médico-sociaux

**APF** : Association des Paralysés de France (aujourd'hui APF France Handicap)

**APAHM** : Association pour les Personnes A Handicap Moteur

**ARS** : Agence Régionale de Santé

**ASSAD** : Association d'Aide et de Soins à Domicile

**CAF** : Caisse d'Allocations Familiales

**CCAS** : Centre Communal d'Action Sociale

**CHLD** : Centre d'Habitat du Littoral Dunkerquois

**CIFA** : Compte Investissement Formation Adhérent (le plan de formation)

**CPAM** : Caisse Primaire d'Assurance Maladie

**CPOM** : Contrat Pluridisciplinaire d'Objectifs et de Moyens

**CREAI** : Centre Régional d'Etudes, d'Actions et d'Informations

**CSE** : Comité Social d'Etablissement (avant : Comité d'Entreprise)

**CTFM** : Comité Territorial de Flandre Maritime

**CVS** : Conseil de la Vie Sociale

**DA** : Direction de l'Accompagnement

**DK PULSE** : Association pour les Activités Physiques Adaptées

**EA** : Entreprise Adaptée

**EHPA** : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées

**EHPAD** : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes

**ESAT** : Etablissement et Service d'Aide par le Travail

**ESMS** : Etablissement Social et Médico-Social – PA : Personnes Agées – PH : Personnes Handicapées

**FALC** : Facile A Lire et à Comprendre

**GCMS** : Groupement de Coopération Médicosocial

**GPEC** : Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences

**HAD** : Hospitalisation à Domicile

**MAS** : Maison d'Accueil Spécialisée

**MDPH** : Maison Départementale des Personnes Handicapées

**MHL** : Maintenance et Hygiène des Locaux

**PAG** : Projet Associatif Global

**PBDK** : Papillons Blancs de Dunkerque

**PPI** : Plan Prévisionnel d'Investissement

**UVPH** : Unité de Vie pour Personnes Handicapées

**VRS** : Valorisation des Rôles Sociaux

# ANNEXES

## FICHE ACTION N°1 : Vieillir en bonne santé

<b>OBJECTIF</b>	Accompagner les personnes dans leur projet de santé et les aider à avancer en âge en bonne santé. Autonomiser les personnes dans leur parcours de soin
<b>CONTEXTE</b>	L'augmentation de l'espérance de vie des personnes accompagnées doit se faire au bénéfice de leur qualité de vie . C'est pourquoi cette question de la promotion de la santé est continue et d'autant plus renforcée par l'avancée en âge.
<b>DESCRIPTION DU PROJET</b>	Permettre aux personnes en situation de handicap d'être actrice de leur parcours de soin. Promouvoir les outils de communication facilitant la compréhension des personnes en situation de handicap dans les domaines de la santé, du soin et de la prévention Avoir une approche de sensibilisation et pédagogique auprès de nos partenaires de santé . Il s'agit de mettre en œuvre des actions et des partenariats avec les instances de droits communs afin de faciliter l'accès aux soins pour les personnes que nous accompagnons
<b>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE</b>	Mieux définir le rôle des professionnels dans l'accompagnement à la santé  Réalisation de réunions santé thématiques pour mieux informer les résidents  Améliorations architecturales des chambres  Formation fin de vie  Formation aux troubles psychiques  Développer les DMP (dossiers médicaux Partagés)
<b>PARTENAIRES ASSOCIES</b>	Partenaires de santé Peggy Langlet ( coordonatrice santé) Les référentes santé de la résidence Pharmacie Preval Planning familial
<b>RESULTATS ATTENDUS</b>	Développer les outils de communication afin de faciliter la communication des informations attenant à la santé de la personne entre les soignants et les soignés Développer les outils pour une meilleure compréhension et responsabilisation du parcours de soin des personnes accompagnées  Meilleure autonomie des personnes dans leurs parcours de soins
<b>PILOTAGE DU PROJET</b>	Céline Merlevelde

	Rebecca Top
RESSOURCES MOBILISEES	A définir
POINTS DE VIGILANCE EVENTUELS	
ECHEANCE	2024
INDICATEURS D'EVALUATION	Nombre de DMP ouverts Nombre d'outils développés

## FICHE ACTION n°2 : Accompagnement à la fin de vie.

OBJECTIF	-Accompagner les personnes en fin de vie dans de bonne conditions. -Anticiper les réorientations des personnes.
CONTEXTE	Le foyer de vie n'a pas vocation à accompagner les personnes jusqu'à leur mort car il n'est pas médicalisé. Cependant nous accompagnons un public avançant en âge et nous savons que les effets du vieillissement peuvent s'accumuler brutalement et provoquer des décompensations rapides, Respecter l'attente et les demandes de la personne et de la famille (dans la mesure du possible).
DESCRIPTION DU PROJET	Organiser la fin de vie à domicile si la possibilité des équipes à l'accompagner est envisageable. La décision et l'organisation des soins palliatifs au domicile sont prises en équipe avec les médecins, l'accord du patient, sa famille et en coordination avec un réseau de santé (ex : HAD).
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dès l'admission demander à la personne de renseigner la personne de confiance et indiquer ses directives anticipées.</li> <li>- Conseiller les personnes et leurs représentants légaux de souscrire à un contrat obsèques.</li> <li>- Développer l'anticipation des projets de vie et de réorientations des personnes.</li> <li>- Former les équipes.</li> <li>- Faire appel aux partenaires.</li> <li>- Anticiper les projets de vie.</li> <li>- Être formé pour faire les gestes de transferts, toilettes, lève malade, soins de nursing ... = acquisition de bonnes pratiques professionnelles.</li> <li>- Réaliser un protocole « fin de vie ».</li> <li>- Des adaptations des lieux de vie pourront et devront encore être réalisés en fonction de l'évolution de la santé des personnes.</li> <li>- Définir les rôles de chacun, travail en équipe, juste distance, communication et interactions adaptées...</li> <li>- Repérer la détresse, l'anxiété, la culpabilité de l'entourage, savoir comment y répondre</li> </ul>
PARTENAIRES ASSOCIES	Ssiad , HAD , ergothérapeute , médecin généraliste , médecins spécialistes , infirmiers libéraux , polyclinique GS , CHD , familles Pass'âge (pour le travail de réorientation en amont)
RESULTATS ATTENDUS	-Accompagner dignement les personnes en fin de vie. -Réorienter les personnes avant que la santé ne se dégrade.
PILOTAGE DU PROJET	Johanne – Joddy
RESSOURCES MOBILISEES	Les équipes – droits communs – matériels médical – partenaires externes – familles – moyens humains supplémentaires : une aide soignante
POINTS DE VIGILANCE EVENTUELS	-Ne pas assimiler la résidence a un EHPAD. - Usure des équipes (prendre en compte l'accompagnement des professionnels : créer une « équipe dédiée »à la fin de vie sur base de volontariat.

	-Être vigilant à la gestion du collectif.
ECHEANCE	2025
INDICATEURS D'EVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Combien de personnes auront été accompagnées en fin de vie ?</li> <li>-Combien de professionnels formés « fin de vie »</li> <li>-Combien de personnes réorientées vers un établissement médicalisé ?</li> </ul>

## FICHE ACTION n°3 : Anticiper les Parcours de vie

OBJECTIF	Anticiper les parcours de vie, afin d'orienter au mieux la personne : que ce soit à l'entrée dans l'établissement ou en « sortie – réorientation ».
CONTEXTE	Vieillesse de la personne, avec pathologies associées (démence, Alzheimer, déclin cognitif) difficultés de la prise en charge, limite de notre accompagnement
DESCRIPTION DU PROJET	Création de la commission d'orientation interne COI : Le but de la commission est de s'assurer en amont (avant à l'admission ou la réunion de préparation séjour découverte) que le projet de l'établissement soit en mesure de répondre aux besoins de la personne. Permettre à la personne d'être évaluée par la psychologue et l'équipe éducative. Contractualiser le projet d'orientations avec des rencontres à fréquences régulières avec les familles et ou le chef de service. Créer une grille d'évaluation de capacités physiques, cognitives ... Cette Commission nous permettrait d'établir notre liste d'attente et d'objectiver auprès des « demandeurs » modalités d'accueil.
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE	Définir des critères d'admission ( <i>sans discriminer mais être objectif</i> ), définir des critères de démarrage de réorientation ( <i>prémices Alzheimer, démence, mobilité...</i> ) Définir nos limites d'accompagnement ( <i>en bienveillance</i> ) Faire signer un document aux tuteurs pour qu'ils s'engagent à enclencher les démarches de réorientation dès que l'équipe constate les 1ers signes de déclin cognitif (tracer, formaliser) Evaluer plus régulièrement la personne à l'aide de grilles (ex : grilles Passâge, Grille Dorcteur Dambre) , afin de mesurer les écarts. Définir à quel moment on met en place cette commission.
PARTENAIRES ASSOCIES	Pass'âge, les tuteurs (asso ou famille), l'Administrateur référent, la psychologue,
RESULTATS ATTENDUS	Que la personne avancée en âge puisse partir vers un établissement adapté en termes d'encadrement médical. Vérifier que nous puissions accompagner de façon adaptée, les personnes qui postulent à l'entrée à la résidence Frédéric Dewulf
PILOTAGE DU PROJET	Florence Jablonowski et Julian Berte
RESSOURCES MOBILISEES	Formations en gérontologie, ressources humaines (les partenaires ciblés)
POINTS DE VIGILANCE EVENTUELS	Penser aux limites des équipes ( <i>physiques, techniques : notamment pas de matériel médical adapté, et psychologiques : tous les professionnels ne sont pas fait pour supporter des fins de vie</i> ) Rappeler aux tuteurs ce qui est acté aux PP et contrats de séjours concernant la réorientation, mettre les limites aux parents,

	Penser aux autres résidents qui doivent assister à des fins de vie.
ECHEANCE	Premier semestre 2025
INDICATEURS D'EVALUATION	Date de création de la commission Nombre de réorientation/an, Nombre de projets aboutis

## FICHE ACTION n° 4 : Bien préparer et vivre sa retraite

OBJECTIF	Permettre aux personnes de préparer au mieux leur retraite
CONTEXTE	<p>Initialement Foyer d'Accompagnement, le projet de la résidence a été conçu pour permettre un accompagnement en journée des personnes qui souhaiteraient cesser progressivement leur carrière en profitant d'un travail à temps partiel.</p> <p>Devenu Foyer de vie, ce travail de <b>préparation à la retraite</b> se poursuit avec les personnes présentes mais aussi lors de l'accueil de personnes d'autres établissements, souhaitant ralentir leur rythme de travail.</p> <p>Depuis l'ouverture de la résidence, aider les personnes à préparer leur projet de retraite, fut l'un des axes prioritaires des deux projets d'établissement. Un groupe de préparation à la retraite (GPR) avait été mis en place et proposé aux ouvriers d'ESAT (hébergés ou non dans l'établissement) à un an de la cessation d'activité.</p> <p>A ce jour, il est important de se questionner à nouveau sur la préparation à la retraite, sur la cessation progressive d'activités mais aussi sur les activités qu'il est possible de proposer aux personnes déjà retraitées. Un accompagnement tant administratif que d'un point de vue santé est nécessaire pour les personnes prêtes à être à la retraite.</p> <p>Lors des groupes de travail, l'idée de <b>relancer de GPR</b> est revenue tant par les professionnels que par les résidents. Il a été également soulevé l'idée de <b>créer des rencontres inter établissements</b> et davantage de <b>lien avec les ESAT</b>.</p> <p>Sur le plan affectif, il a été mis en avant un risque d'un état anxieux pour certains résidents, une possibilité d'ennui une fois à la retraite. C'est une période qui reste angoissante pour eux, d'où la nécessité d'un réel accompagnement, basé sur l'empathie et l'écoute.</p>
DESCRIPTION DU PROJET	Relancer le GPR
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE	<p><b>Faire un bilan du précédent GPR</b></p> <p><b>Faire une enquête des besoins des futurs retraités au sein de la résidence puis voir si nécessaire de l'étendre aux ouvriers d'ESAT.</b></p> <p><b>Construire un nouveau projet en fonction des besoins et attentes des personnes.</b></p> <p><b>Construire de nouveaux partenariats</b></p>
PARTENAIRES ASSOCIES	<p>Pass'age</p> <p>ESAT</p> <p>Foyers</p> <p>Club sénior</p>

	SLC Maisons de quartiers Tous les partenaires culturels, administratifs.... En fonction des besoins repérés
RESULTATS ATTENDUS	Une retraite épanouie pour les jeunes retraités
PILOTAGE DU PROJET	Julian Berte
RESSOURCES MOBILISEES	
POINTS DE VIGILANCE EVENTUELS	Que la dynamique se maintienne une fois que la personne sort du GPR
ECHEANCE	Janvier 2026
INDICATEURS D'EVALUATION	Nombre de partenariats Nombre de personnes participant au GPR Satisfaction des jeunes retraités

## FICHE ACTION N°5 : Allons plus loin dans l'avancée en âge ...

OBJECTIF	Valoriser notre expertise sur le vieillissement ; Développer de nouveaux modes d'accueil pour toujours s'adapter aux plus près des besoins des personnes.
CONTEXTE	<p><b>Création de la RFD en 2013</b> : accueil de 43 personnes avançant en âge, de plus de 50 ans. Développement du bien-vieillir et diverses transitions dues à l'avancée en âge (retraite, réorientation, etc.).</p> <p><b>En 2020</b> : la RFD devient foyer de vie toujours non-médicalisé, spécificité de l'avancée en âge mais dès 45 ans, les personnes entrantes peuvent être en situation de travail ou non.</p> <p>Depuis, évolution des besoins et diversité des personnes accueillies.</p> <p>Un foyer à « plusieurs vitesses » - ESAT temps partiel/temps plein – retraité – préparation à la réorientation – Etc.</p>
DESCRIPTION DU PROJET	<p><b>Aujourd'hui</b> : constat d'une multiplicité des besoins (santé, sociaux, etc.), nécessité de développer et d'adapter l'accompagnement.</p> <p>L'évolution du public rend les personnes accueillies très hétérogènes dans leurs besoins d'accompagnement (handicap psychique, maladies neuro-évolutives, problématiques de santé diverses ...)</p> <p><b>Accueils temporaires</b> permettant une transition plus en douceur tant dans la collectivité que dans le projet de vie ; permettant également des temps de répit et une transition en douceur pour l'entourage des personnes.</p> <p><b>Accueil de jour</b> permettant dans un sens comme dans l'autre de préparer les personnes et de permettre du lien sociable avec les résidents de la RFD (en lien avec la fiche action service animation).</p> <p><b>Repenser la résidence sur le plan organisationnel</b> permettant de répondre à l'hétérogénéité des besoins d'accompagnement et aux différents rythmes de vie des personnes.</p> <p>Permettre de développer la pair-aidance entre les personnes accompagnées et ainsi valoriser leurs compétences à tous. Faire évoluer les rythmes de travail, l'accompagnement. Adapter les lieux, les projets en fonction des besoins des personnes ; permettre aux professionnels de se spécialiser et valoriser leurs propres compétences.</p> <p>L'avancée en âge des personnes accompagnées est encore à ce jour relativement peu prise en compte y compris dans les référentiels de formation. C'est pourquoi, il serait utile et nécessaire d'en <b>devenir le porte-parole auprès des instituts de formation en travail social.</b></p> <p>Faire de la résidence Dewulf un acteur incontournable lorsque l'on parle de vieillissement des personnes en situation de handicap. Nous pourrions <b>devenir expert sur le territoire Dunkerquois.</b></p>
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE	<p><b>Groupe de travail pour repenser la résidence en collaboration (PA, pro, famille, partenaires) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etablir une liste des besoins actuels des personnes accompagnées et des besoins identifiés par les professionnels (PP, autonomie,</li> </ul>

	<p>café débat, etc. // communication, planning d'activités, accompagnement, etc.) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etablir une liste de réponses « sans limites » aux besoins multiples ;</li> <li>- Permettre un mix d'autonomie et de dépendance → être la passerelle entre les deux ;</li> <li>- Concrétiser les accompagnements et les organisations évoqués en établissant un plan d'actions concrètes temporalisées.</li> </ul> <p><b>Créer une ou deux places d'accueil de jour</b> (plusieurs personnes possibles sur un temps plein) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Permettre aux personnes de venir découvrir la résidence par le biais d'activité ;</li> <li>- Permettre de redynamiser les activités au sein de la résidence ;</li> <li>- Permettre de mettre en place des groupes de préparation à la retraite, réorientation, la vie en collectivité, l'avancé en âge qu'est-ce que c'est, atelier mémoire, etc.</li> </ul> <p><b>Mobiliser les instituts de formation en travail social :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Participer à des modules spécifiques sur le vieillissement pour présenter ce qu'est la résidence Dewulf,</li> <li>- Proposer des visites d'établissement de façon plus régulière,</li> <li>- Inviter des étudiants à réaliser des missions dans le cadre de leur formation tout en leur garantissant un accompagnement dans la démarche,</li> <li>- Poursuivre l'accueil de stagiaire.</li> </ul> <p><b>Expert sur le territoire Dunkerquois :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- En collaboration avec le dispositif Pass'âge, créer et proposer une formation spécifique au vieillissement des personnes en situation de handicap mêlant théorie et cas pratique. Inclure des personnes accompagnées qui pourraient témoigner de leurs expériences.</li> <li>- Accueillir des professionnels en immersion souhaitant découvrir l'accompagnement des personnes avançant en âge proposé par la résidence Frédéric Dewulf, comme cela avait pu être expérimenté par le dispositif Pass'âge.</li> <li>- Faire connaître, ou reconnaître la résidence Dewulf en participant à des colloques, des conférences, etc...</li> </ul>
<b>PARTENAIRES ASSOCIES</b>	<p>Pour leurs accueils de jour : FAM et SAA – Autres partenaires hors asso ;  Pour repenser une organisation : EHPAD et CHLD – Idem.  Pass'âge  Instituts de formation en travail social</p>
<b>RESULTATS ATTENDUS</b>	<p>Une résidence plus adaptée aux besoins des personnes ;  Une collectivité harmonieuse malgré l'hétérogénéité ;  Des compétences développées dans l'avancée en âge et le développement des compétences dans cette avancée en âge auprès des personnes accompagnées.</p>
<b>PILOTAGE DU PROJET</b>	Sophie Amoyel et Delphine Odde
<b>RESSOURCES MOBILISEES</b>	Service animation

	Réorganisation fonctionnelle, architecturale, humaine Budget communication
POINTS DE VIGILANCE EVENTUELS	Le changement : si changement il y a, attention à sa préparation tant pour les professionnels que les Personnes accompagnées et leur entourage.
ECHEANCE	5 ans
INDICATEURS D'EVALUATION	Evaluation de la satisfaction des personnes dans leurs besoins et leurs PP Evaluation de la satisfaction des professionnels. Création de places d'accueil de jour. Création d'une place d'accueil temporaire Nombre de personnes accueillies sur l'accueil de jour par an Nombre de personnes accueillies sur l'accueil temporaire par an Nombre d'ateliers sur les thématiques en lien avec l'avancée en âge.

## FICHE ACTION N°6 : création d'un service d'animation

<b>OBJECTIF</b>	Proposer des animations et activités adaptées aux besoins des personnes accompagnées afin d'éviter l'ennui aux personnes de la résidence Dewulf.
<b>CONTEXTE</b>	<p>Depuis quelque temps nous avons pu constater qu'il y a eu et à mesure des dernières années, nous avons plus de résidents à mi temps ou retraités que de travailleurs.</p> <p>De ce fait nous avons plus de personnes présentes la journée qu'auparavant et bien souvent ces personnes s'ennuient en semaine. Depuis le covid les activités proposées se sont brutalement arrêtées et ont du mal à revoir le jour.</p> <p>Cela fait suite une demande des résidents de reprendre les activités ou de faire de nouvelle chose car la plupart d'entre eux restent la journée dans le collectif ou dans leur chambre.</p> <p>Mais il faut aussi prendre en compte les moyens humains d'accompagnement qui ne sont pas toujours facile avec les priorités de la résidence et le nombre de professionnels par poste. Un animateur dédié permettrait de ne plus être bloqué par des problèmes de planning ou d'horaire. Une réflexion sur l'organisation du travail pour la mise en œuvre de ce projet sera de mise.</p>
<b>DESCRIPTION DU PROJET</b>	Mettre en place un projet d'animation avec un planning régulier géré par 2 animateurs (dans l'idéal bien entendu un dans chaque service ) ce qui permettrait de rapprocher les 2 services et proposer des temps et des activités adaptées à tous aussi bien en terme de gestion du temps libre que pour répondre au projet personnalisé de chacun . Au travers des animations, nous pouvons leur permettre d'élargir les centres d'intérêt, faire de nouvelles connaissances ou pourquoi pas travailler en transversalité avec les établissements du dunkerquois pour permettre aux retraités de revoir des anciens amis ou collègues mais aussi de faire de nouvelles rencontres.
<b>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'un planning d'activité, avec affichage et inscriptions pour certaine activités ponctuelle ou à l'année</li> <li>- Modification des horaires actuels pour création du poste d'animateur</li> <li>- Rdv avec le chef de service pour voir la faisabilité avec la grille horaire</li> <li>- Sonder les envies des personnes et travailler les propositions avec elles</li> </ul>
<b>PARTENAIRES ASSOCIES</b>	<p>Équipe</p> <p>Résidents</p> <p>Direction</p> <p>Maison de quartier</p> <p>Pass'âge</p> <p>Intervenants extérieurs</p> <p>Service sport</p>

	Animatrice sportive (LEA) Office de tourisme
RESULTATS ATTENDUS	Épanouissement des personnes Éviter l'isolement et l'ennui Préparer sa retraite et apprendre à gérer son temps libre Répondre à certains objectifs PP pouvant être mis en commun. Ne plus être bloqué par les moyens humains et les plannings Faciliter l'intégration des nouveaux arrivants Élargir nos partenariats
PILOTAGE DU PROJET	Nathalie Vanhille et Antonella Bonifacio
RESSOURCES MOBILISEES	Chef de service équipe Résidents Matériels informatiques Matériels éducatifs divers
POINTS DE VIGILANCE EVENTUELS	Intégrer les nouveaux arrivants Prendre en compte l'évolution et l'état de santé des résidents Ne pas faire de l'animation que pour de l'occupationnel Prendre en compte les besoins et avis des résidents et réajuster les activités proposées ou les remplacer si nécessaire
ECHEANCE	2025
INDICATEURS D'EVALUATION	Avis et évaluation des personnes Réunion d'équipe et point sur les activités proposées Enquêtes de satisfaction des résidents Evaluation des objectifs PP

## FICHE ACTION N°7 : Développement du numérique.

<b>OBJECTIF</b>	Amener les personnes accompagnées à découvrir et utiliser les outils numériques au quotidien afin d'améliorer leur confort de vie
<b>CONTEXTE</b>	<p>Aujourd'hui, nous nous rendons compte que les personnes accompagnées au sein de la Résidence subissent de plein fouet ce que l'on nomme la « Fracture numérique ».</p> <p>En effet, le numérique fait maintenant partie intégrante de notre quotidien et tient une place prépondérante dans de nombreux domaines de notre vie courante.</p> <p>Santé, loisirs, relations (réseau relationnel), sécurité, information, etc...sont autant de domaines pour lesquels les personnes ne peuvent profiter des facilités apportées par ces outils du 21<sup>ème</sup> siècle.</p> <p>La non appropriation des outils existants lèse encore davantage chaque jour les personnes et creuse un peu plus le fossé qu'il reste à franchir afin d'être pleinement incluses dans la société actuelle.</p>
<b>DESCRIPTION PROJET</b>	<p style="text-align: center;"><b>DU</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Usage de la borne numérique. Utilisation comme support de communication quotidien : planning hebdomadaire d'activités, documents relatifs à l'établissement (règlement de fonctionnement, projet d'établissement, vidéo de présentation, etc.), en FALC et en audio, documents relatifs à l'association (PAG, planning des festivités, etc.) jeux, recherches internet, menus de la restauration de l'établissement. Cette liste n'est pas exhaustive et pourra être complétée au fil du temps.</li> <li>• Usage de tablette numérique. Permettre aux personnes accompagnées de se familiariser avec le tactile. Prise de clichés photographiques des temps du quotidien pour alimenter le support de communication. Recherches internet et jeux.</li> <li>• Usage d'ordinateurs. Permettre aux personnes accompagnées d'enrichir le contenu de la borne numérique en participant à la rédaction de documents (menus, plannings, jeux de stimulation cognitive, etc.)</li> </ul> <p>Savoir utiliser et compléter une feuille de gestion d'argent personnel.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Usage de la téléphonie mobile. Apprentissage à l'utilisation.</li> </ul>

<p><b>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE</b></p>	<p>La borne numérique devra être placée dans un lieu stratégique : éventuellement devant le bureau de la psychologue au 1<sup>er</sup> étage du Rosenhoed.</p> <p>Solliciter le service informatique pour la mise à jour des logiciels. Achat d'une tablette numérique. Être autorisé à enrichir les contenus numériques sur les différents supports par les salariés de l'établissement. Nommer un référent numérique (salarié) par unité. Les former à l'usage et l'étayage de la borne numérique afin d'en exploiter le potentiel.</p> <p>Former les autres professionnels à l'usage.</p> <p>Créer un atelier numérique hebdomadaire. Permettant sur le long terme à chaque résident d'être formé à l'usage de ces outils. Encourager la participation aux ateliers numériques en maison de quartier.</p> <p>Nommer un ambassadeur numérique (ou plusieurs) (personne accompagnée) pour promouvoir l'usage des outils numériques, auprès des autres. Cela permettrait de cultiver la notion de pair-aidance pour les personnes les plus en difficulté.</p> <p>Encourager au quotidien l'utilisation des outils numériques.</p> <p>Points trimestriels sur l'évolution du projet.</p> <p>Création d'outils d'analyse (observations, évaluations, questionnaires de satisfaction, traçabilité des usages, questionnaire recensant les besoins et souhaits)</p>
<p><b>PARTENAIRES ASSOCIES</b></p>	<p>SAA : car ils utilisent la borne numérique depuis longtemps. Service Informatique Maison de quartier.</p>
<p><b>RESULTATS ATTENDUS</b></p>	<p>Constater un usage régulier des outils numériques. Faciliter la communication intra-établissement. Faciliter l'autonomie et l'autodétermination des personnes Satisfaction des personnes</p>
<p><b>PILOTAGE DU PROJET</b></p>	<p>Delphine Odde et Julian Berte</p>
<p><b>RESSOURCES MOBILISEES</b></p>	<p>Temps de travail pour alimenter la borne Outils informatiques ( tablette, ordinateur...) Borne numérique</p>
<p><b>POINTS DE VIGILANCE EVENTUELS</b></p>	<p>Investissement des équipes. Volonté des Maisons de quartier d'ouvrir leurs ateliers informatiques Temps de préparation pour entrer les données dans la borne numérique Volonté des résidents</p>

ECHEANCE	18 mois
INDICATEURS D'EVALUATION	<p>Questionnaires de besoins et souhaits.</p> <p>Outils d'observation et d'analyse.</p> <p>Temps d'utilisation de la borne numérique.</p> <p>Nombre de personnes accompagnées qui utilisent la borne numérique</p> <p>Nombre de personnes accompagnées qui disent avoir gagné en autonomie dans la vie quotidienne : autoévaluation, questionnaires</p> <p>Nombre de personnes accompagnées qui répondent aux questionnaires de satisfaction</p>

**FICHE ACTION n°8 :  
Développement des actions citoyennes**

<b>OBJECTIF</b>	S'impliquer dans la vie sociale et culturelle de la commune et du quartier.
<b>CONTEXTE</b>	<p>Les personnes en situation de handicap sont souvent exclues des préoccupations environnementales et des enjeux du développement durable faute de supports adaptés. Cependant elles ont les mêmes besoins que le grand public en matière d'information et de compréhension de leur environnement, de découverte de la nature, d'origine de leur alimentation ... Ceci pour permettre de développer les compétences nécessaires pour devenir des écocitoyens actifs et responsables.</p> <p>La résidence Frédéric Dewulf bénéficie d'une situation géographique qui favorise son intégration et les échanges, en plein cœur de ville.</p>
<b>DESCRIPTION DU PROJET</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les personnes accompagnées et les professionnels mettront en places des actions à travers des projets pédagogiques adaptés.</li> <li>• Faciliter l'intégration et la participation citoyenne.</li> <li>• Créer de la convivialité, des échanges au sein du quartier</li> <li>• Se faire connaître et être reconnu pour les actions qui seront mises en place.</li> <li>• Permettre aux personnes accompagnées de participer activement à la vie électorale</li> </ul>
<b>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entretien d'un jardin ouvrier</li> <li>• Inciter les personnes accompagnées à participer aux activités en maison de quartier et inversement.</li> <li>• Organiser des moments festifs (fête des voisins...)</li> <li>• Aider son prochain à travers du soutien aux personnes âgées et rompre l'isolement. Exemple : jeter leur bouteille en verre, sortir leurs poubelles, sortir leur chien, créer des temps de discussion, etc...</li> <li>• Inviter les élus locaux à venir se présenter aux personnes accompagnées</li> <li>• Continuer le partenariat avec la bibliothèque et la rendre accessible à tous</li> <li>• Développer les activités culturelles : partenariat avec le Bateau Feu, Palais du Littoral...</li> <li>• Préparer les personnes pour aller voter à chaque élection</li> <li>• Développer des activités innovantes ( ex : partenariat avec la ville d'Armbouts Cappel...)</li> </ul>

<b>PARTENAIRES ASSOCIES</b>	Familles, bénévoles, maison de quartier, élus locaux
<b>RESULTATS ATTENDUS</b>	La finalité est de soutenir leur engagement, leur auto-détermination par le biais d'activités adaptées. Les personnes accompagnées se sentiront concernées par le respect et la préservation de l'environnement et agiront en conséquence au quotidien. Enfin, que les personnes accompagnées participent activement à la vie du quartier et de la cité.
<b>PILOTAGE DU PROJET</b>	Marc Vansteene et Rebecca Top
<b>RESSOURCES MOBILISEES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir des interlocuteurs dans les mairies, maisons de quartier pour se faire connaître et être reconnus.</li> <li>- Avoir des créneaux dédiés pour les activités mises en place</li> <li>- Budget pour sorties culturelles</li> </ul>
<b>POINTS DE VIGILANCE EVENTUELS</b>	S'assurer de bien adapter les actions aux profils de nos usagers
<b>ECHEANCE</b>	Fin 2025
<b>INDICATEURS D'EVALUATION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'actions citoyennes dans le quartier par an ?</li> <li>- Nombre d'élus locaux venus se présenter</li> <li>- Nombre d'événements festifs ouverts au grand public</li> <li>- Satisfaction des résidents</li> </ul>

## FICHE ACTION n°9: L'autodétermination, un atout pour tous

<b>OBJECTIF</b>	Développement de l'autodétermination au sein de la Résidence Frederic Dewulf
<b>CONTEXTE</b>	<p>Aujourd'hui au cœur des pratiques des ESMS, le constat et les recommandations établies par l'HAS en juillet 2022 stipulent que l'autodétermination est une notion dont la prise en considération est plutôt récente dans le milieu médico-social, ainsi qu'au niveau politique et juridique.</p> <p>Historiquement, il s'agit d'un droit revendiqué par les personnes concernées elles-mêmes afin d'être reconnues et respectées en tant que personne à part entière en passant par la notion de capacité à agir, à gérer sa vie, à faire des choix et à prendre des décisions librement. Le but étant que les personnes accompagnées qui s'inscrivent dans cette démarche d'autodétermination évitent d'être réduites à leurs difficultés et à leur situation.</p> <p>Mr Lahcen Er Rajaoui, (décédé en juillet 2023) ancien Président de l'association Nous Aussi (seule association française d'auto-représentation des personnes déficientes intellectuelles) et que certains professionnels de la Résidence ont eu l'occasion de rencontrer et d'écouter le 15 juin 2023 lors d'une journée technique des professionnels autour de l'autodétermination à Hazebrouck a tenu ces propos tout à fait justes au sujet de l'autodétermination :</p> <p><i>« Nous savons que nous avons des difficultés pour nous exprimer, pour lire, pour compter, pour mémoriser mais nous sommes des êtres humains, des citoyens. <b>Nous voulons faire partie de la société.</b> Pour nous, l'autodétermination c'est pouvoir décider de sa vie et <b>tout le monde peut s'autodéterminer selon ses capacités.</b> L'autodétermination c'est être autonome mais cela ne veut pas dire qu'on a besoin d'aucune aide. Cela veut dire se faire aider seulement quand on le décide et quand on en a vraiment besoin. Rien pour nous, sans nous ».</i></p> <p>La recherche mise en avant par l'HAS montre que le développement de l'autodétermination dans l'accompagnement des personnes est lié positivement à de nombreux éléments : respect des droits de la personne, inclusion sociale, qualité des relations interpersonnelles, bien-être émotionnel, bien-être physique, bien-être matériel, qualité de vie et satisfaction face à sa propre vie.</p> <p>La recherche montre également que le développement de l'autodétermination est lié positivement au développement, par la personne concernée, d'autres capacités : les habiletés sociales, les habiletés de communication, les comportements adaptatifs, le niveau de contrôle souhaité sur les dimensions de sa vie qu'elle considère comme importantes ainsi que la résolution de problème.</p>

	<p>Frein : La Résidence accueille une génération de personnes accompagnées qui n'ont pas été, dans leur parcours institutionnel, sensibilisées et accompagnées dans cette démarche d'autodétermination. La notion de choix libre et éclairé n'est pas toujours comprise ni même acquise. Il est même difficile voir impossible pour certains de s'autoriser et/ou d'assumer des choix, face à des professionnels non formés et dont les pratiques/discours encore directifs viennent brider cette parole.</p>
<p>DESCRIPTION DU PROJET</p>	<p>L'autodétermination suppose un changement de modèle dans les pratiques professionnelles qui doit être accompagné et porté pour une appréhension juste du concept.</p> <p>Cette démarche demande une acculturation, du temps et un soutien des professionnels accompagnant les personnes. Elle passe par un questionnement des pratiques, par un travail sur l'environnement en lien avec ces pratiques (l'établissement et son fonctionnement dans le cas de la Résidence, les us et coutumes des professionnels quant à certaines pratiques) et par la formation. L'autodétermination est à la fois un point d'ancrage préalable pour toute intervention et un but à rechercher systématiquement dans nos pratiques, dans toute proposition d'activité et/ou de projet.</p> <p>Elle doit être un support quasi systématique dans l'accompagnement des personnes au quotidien, un pilier fondateur dans la relation éducative et sociale, peu importe le sujet abordé, et aussi « futile » qu'il paraisse.</p> <p>MAIS, la démarche ne peut pas être uniquement dédiée aux professionnels et ne peut être entière et accomplie, sans y associer d'abord et directement les personnes accompagnées, si nous souhaitons faire bouger les lignes et permettre aux personnes accompagnées de décider par et pour elles-mêmes. Une formation adaptée doit également leur être proposée.</p> <p>-Questionnement : Associer les familles ? Par quel biais ?</p>
<p>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE</p>	<p>La formation à l'autodétermination est essentielle, car les professionnels ne disposent pas toujours des outils pour favoriser cette compétence chez les personnes qu'ils accompagnent. Il est donc important de les aider à mettre les connaissances acquises en pratique, de les conseiller sur la posture à adopter ainsi que sur les manières d'encourager le pouvoir d'agir chez la personne accompagnée.</p> <p>Il est aussi important que le professionnel questionne régulièrement sa pratique et la confronte aux autres façons de faire de ses collègues. Grâce à des Groupes d'analyse de Pratiques par exemple, ou des réunions thématiques sur les pratiques de l'autodétermination, le professionnel à l'opportunité de se questionner, d'exposer ses difficultés, et rechercher des solutions avec l'ensemble de l'équipe.</p> <p>Prévoir les formations des personnes accompagnées ainsi que des formations pour les familles et proches aidants.</p>

<b>PARTENAIRES ASSOCIES</b>	Centre de formation, formateur expert dans l'autodétermination. (Eviter la formation ou transmissions de connaissances par des salariés de la Résidence)
<b>RESULTATS ATTENDUS</b>	L'ensemble des professionnels aura été formé à l'autodétermination et sera en mesure d'accompagner les personnes à se responsabiliser, s'émanciper, prendre des risques mesurés, leur permettre de mettre en lumière leur ressources personnelles.  L'ensemble des personnes accompagnées aura été formé à l'autodétermination
<b>PILOTAGE DU PROJET</b>	Anne sophie Taillez et Nathalie Vanhille
<b>RESSOURCES MOBILISEES</b>	
<b>POINTS DE VIGILANCE EVENTUELS</b>	Il n'est pas toujours facile pour les professionnels du secteur social et médico-social d'adapter leurs interventions aux particularités et capacités des personnes qu'ils accompagnent. Certains professionnels peuvent se montrer réfractaires à l'évolution et au changement de pratiques, par peur du changement, la crainte de sortir de leur zone de confort, le manque d'informations et de formations concernant l'autodétermination dont ils peuvent se faire une idée parfois biaisée.  Entour-âge : Sans le stigmatiser, le public de l'unité Entour'âge (et certaines personnes accompagnées du Rosenhoed) auraient-ils les capacités cognitives, nécessaires à la mobilisation des questionnements et travail intrinsèques que l'autodétermination exige ?
<b>ECHEANCE</b>	5 ans
<b>INDICATEURS D'EVALUATION</b>	Nombre de professionnels formés Nombre de personnes formées Nombre de familles formées

## FICHE ACTION N°10: Vers un nouveau fonctionnement

OBJECTIF	Redéfinir les missions de chacun
CONTEXTE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nouveau projet d'établissement, nouveau fonctionnement.</li> <li>- Passage de foyer d'hébergement/foyer d'accompagnement/foyer de vie.</li> <li>- Intervention d'un tiers pour formation/animation sur les pratiques professionnelles</li> <li>- Evolution de la profession avec des missions transversales (CQE, sécurité, suivi santé)</li> <li>- Evolution de l'accompagnement avec la VRS et l'autodétermination.</li> </ul>
DESCRIPTION DU PROJET	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Traduire les fiches de postes « associatives » aux fonctionnements de la résidence.</li> <li>- Quantifier les besoins, les moyens et le temps nécessaire pour la réalisation de chaque action menée, chaque mission demandée et chaque accompagnement effectué afin d'adapter le fonctionnement de l'établissement et le rendre cohérent en réponse aux besoins de chacun.</li> </ul>
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE	<b>Etudier les besoins de la résidence pour avoir un fonctionnement de foyer de vie en tenant compte des spécificités de chaque unité, et des compétences de chaque professionnels .</b>
PARTENAIRES ASSOCIES	DRH Direction CSE
RESULTATS ATTENDUS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Chaque salarié trouve sa place au sien de la résidence en fonction de ses qualifications (ES, AMP, Maitresse de maison).</li> <li>- Création d'un service animation</li> <li>- Suivi et mise en œuvre des objectifs PP</li> </ul>
PILOTAGE DU PROJET	Nathalie Vanhille / Igor Morlion
RESSOURCES MOBILISEES	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fiches de poste actuelles</li> <li>- Projet établissement</li> <li>- Règlement de fonctionnement</li> </ul>
POINTS DE VIGILANCE EVENTUELS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Respect des horaires</li> <li>- Respect de l'accompagnement de la personne</li> <li>- Capacités du personnel à s'adapter aux nouvelles missions (formation adéquate)</li> </ul>
ECHEANCE	Courant 2025

INDICATEURS D'EVALUATION	<ul style="list-style-type: none"><li>- Satisfaction des professionnels</li><li>- Analyse de l'absentéisme du personnel</li><li>- Nombre de fiches de postes mises à jour</li></ul>
-----------------------------	---

**FICHE ACTION n°11 :  
DEVELOPPER LA COMMUNICATION**

<b>OBJECTIF</b>	Améliorer notre communication interne et externe.
<b>CONTEXTE</b>	Aujourd'hui, nous constatons que de part l'existence de deux équipes bien distinctes au sein de la résidence, un défaut de communication au sein des équipes impacte forcément le public accompagné. La communication envers les familles est un axe que nous devons développer, ainsi que celle avec les partenaires extérieurs ; Enfin, nous tentons toujours de mieux adapter notre communication à la compréhension de chacun ( FALC...)
<b>DESCRIPTION DU PROJET</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer des outils pour que les équipes puissent travailler ensemble</li> <li>- Regrouper les forces des équipes pour fluidifier le partage des savoirs et des compétences</li> <li>- Solliciter davantage l'intervention de partenaires extérieurs</li> <li>- Création d'outils permettant une meilleure communication avec les personnes accompagnées pour une meilleur compréhension</li> <li>- Développer des outils de communication avec les familles.</li> </ul>
<b>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etablir des réunions communes régulièrement</li> <li>- Mise en place de temps de rencontre entre professionnels selon la fonction</li> <li>- Réunion d'expression des résidents</li> <li>- Réunions d'informations des réunions</li> <li>- Développer le langage adapté à tous</li> <li>- Mise en place du Tableau interactif/ borne numérique</li> <li>- Développer les temps de rencontres et d'échanges avec les familles.</li> <li>- Participer davantage aux évènements organisés dans le quartier</li> <li>- Communication verbale et non verbale, communication visuelle via les pictogrammes, le falc, audio...</li> <li>- Développer les outils de Communication : gazette, facebook, journal interne ...</li> <li>- Être présents sur les colloques sur le vieillissement pour témoigner de notre expertise</li> </ul>
<b>PARTENAIRES ASSOCIES</b>	Familles, Maisons de quartier, Pass'âge, Ecoles (IRTS...), Association des Papillons Blancs, service communication du siège...
<b>RESULTATS ATTENDUS</b>	Amélioration des relations entre les différents protagonistes : Equipes, personnes accompagnées, familles, voisinages...
<b>PILOTAGE DU PROJET</b>	Dilek Atakishiyev et Grégory Gibot
<b>RESSOURCES MOBILISEES</b>	A definir
<b>POINTS DE VIGILANCE EVENTUELS</b>	Respect de la confidentialité de certaines informations .
<b>ECHEANCE</b>	2026

<b>INDICATEURS D'EVALUATION</b>	Nombre de réunions communes par an Nombre d'outils de communication développés Satisfaction des professionnels Satisfaction des familles Nombre de réunions de résidents
-------------------------------------	--

## FICHE ACTION n° 12: Rendre la résidence Eco responsable

OBJECTIF	Rendre la résidence Eco Responsable
CONTEXTE	Adopter des gestes éco-responsables, écologiques Tri des déchets Utiliser sa propre énergie (panneaux solaire)
DESCRIPTION DU PROJET	Impliquer le personnel et les résidents au projet Eviter la surconsommation (Energie/eaux/chauffage)
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE	Sensibiliser au tri sélectif, Nettoyons la nature
PARTENAIRES ASSOCIES	Tri sélectif, déchetterie, EDF
RESULTATS ATTENDUS	Consommer moins de plastique et bien faire le tri Être vigilant sur ses consommations
PILOTAGE DU PROJET	Elisabeth Dutoit /Céline Merlevelde
RESSOURCES MOBILISEES	Poubelles de tri, fabriquer son compost permet de réduire les déchets et préserver l'environnement. Récupérer le compost pour le terreau et pouvoir faire des pots de fleurs.
POINTS DE VIGILANCE EVENTUELS	Veiller au respect de l'environnement
ECHEANCE	5 ans
INDICATEURS D'EVALUATION	Comparaison des factures Comptabiliser le nombre de sacs poubelles par semaine et par mois Gestion des quantités de nourriture

**FICHE ACTION N°13 :**  
**Adapter notre accompagnement aux personnes ayant une maladie neuroévolutive**

<b>OBJECTIF</b>	Proposer un accompagnement adapté aux personnes accompagnées présentant une maladie neuroévolutive et pour lesquelles le secteur gérontologique ne pourrait convenir.
<b>CONTEXTE</b>	<p>L’allongement de la durée de vie de personnes en situation de handicap implique l’apparition de troubles et maladies liées au vieillissement jusqu’alors jamais, ou peu, rencontrés dans les structures d’accompagnement (Cataracte, surdit�, d�mences, maladies rhumatologiques...). La perte d’autonomie des personnes accueillies progresse de fa�on exponentielle avec l’avanc�e en �ge.</p> <p>De par sa vocation, la r�sidence Dewulf est confront�e de mani�re directe au vieillissement des personnes accompagn�es. Malgr� cette « exp�rience » du vieillissement, les �quipes �ducatives se trouvent encore en difficult� dans l’accompagnement de certaines pathologies li�es � celui-ci. Particuli�rement dans l’�mergence, les observations, les �valuations et l’accompagnement des maladies neuro�volutives. Ces difficult�s sont �galement rencontr�es par l’ensemble des �tablissements d’h�bergement de l’association. Les professionnels ont accompagn�, et accompagnent encore sur l’�tablissement, des personnes d�veloppant des maladies neuro�volutives pour lesquelles ils ont d� faire preuve d’adaptabilit�s diverses.</p> <p>Les maladies neuro�volutives sont des maladies chroniques progressives qui touchent le syst�me nerveux central par l’atteinte c�r�brale conduisant � la mort neuronale. En des termes plus communs, il s’agit de la perte des neurones du syst�me nerveux qui entraine des complications perceptives, motrices et cognitives.</p> <p>Elles sont fr�quentes et augmentent avec l’avanc�e en �ge. Ces maladies sont une cause d’invalidit� et de d�pendance, leurs impacts �tant notables sur la qualit� de vie des personnes. Il n’existe, � ce jour, pas de traitement curatif. Les seuls traitements disponibles visent � freiner les effets de la maladie et sont d’une efficacit� variable. En outre, il n’existe pas, � l’heure actuelle, d’outils adapt�s de rep�rages et de diagnostics pour les personnes en situation de handicap pr�sentant des maladies neuro�volutives</p> <p>Un diagnostic social de territoire a �t� men� en 2023 visant � interroger les observations socio-�ducatives de ces maladies. Voici les principales</p>

	<p>maladies neuroévolutives : Maladie d'Alzheimer, Démence à corps de Lewy, Maladie de Parkinson, Sclérose en plaques (SEP), Maladie de Charcot, Maladie de Huntington.</p> <p>Les troubles neurodégénératifs, quant à eux, sont l'expression des symptômes des maladies neuroévolutives. Ils peuvent prendre différentes formes tant les symptômes sont nombreux.</p> <p>Voici les troubles le plus fréquemment observés par l'équipe éducative :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les troubles du langage sont les premiers à apparaître et ceux qui sont le plus remarqués par l'entourage.</li> <li>• Les troubles de l'alimentation et de la déglutition (fausses routes) augmentent simultanément avec l'évolution de la maladie.</li> <li>• Les troubles de l'humeur augmentent également et sont souvent difficiles à gérer dans un collectif.</li> <li>• Les personnes éprouvent de grandes difficultés à réaliser des gestes de la vie de tous les jours : faire sa toilette, mettre la table, s'habiller etc...</li> <li>• Le nom et la fonction des objets leurs échappent : à quoi sert une fourchette/un couteau etc...</li> <li>• Enfin, les personnes voient la perte de leurs repères spatio-temporels s'accélérée. Il est remarqué une perte plus rapide des repères temporels.</li> </ul> <p>Le collectif, lui, peut devenir une difficulté lorsqu'il est nécessaire de proposer un accompagnement encore plus singulier et adapté pour les personnes présentant des maladies neuroévolutives. Les locaux peuvent s'avérer inadaptés et les moyens humains mis à disposition insuffisant car ces accompagnements prennent du temps.</p>
<p><b>DESCRIPTION DU PROJET</b></p>	<p>Ce contexte nous oblige à repenser les modes d'hébergement et méthodes d'interventions pour ce public particulier.</p> <p>C'est pourquoi nous souhaitons la création d'une maison dédiée à l'accompagnement des personnes présentant des maladie neuroévolutives inspirée de la philosophie d'accompagnement canadienne CARPE DIEM .</p> <p>Cependant, dans l'attente, il nous faut continuer à adapter notre accompagnement au sein de la résidence Dewulf. Pour cela, nous allons également nous inspirer de la philosophie Carpe Diem afin de modifier nos pratiques quotidiennes.</p> <p>Par sa philosophie et son accompagnement unique, <b>Carpe Diem – Centre de ressources Alzheimer</b> souhaite modifier le regard posé sur les personnes vivant avec la maladie d'Alzheimer ou une maladie apparentée, lutter contre les préjugés entourant la maladie et, par conséquent,</p>

	<p>soutenir un changement positif dans les pratiques auprès des personnes en perte d'autonomie cognitive.</p>
<p><b>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rencontrer des établissements ayant déjà adaptés leurs accompagnements et leurs locaux (Foyer les Glycines à Lens, les maisons de Crolles à Grenoble, etc...)</li> <li>- Former les professionnels à l'approche Carpe Diem. Eventuellement envisager une immersion.</li> <li>- Faire des adaptations architecturales</li> <li>- Adapter les horaires des salariés aux besoins des résidents si nécessaire</li> <li>- Formation aux ateliers de stimulations cognitives, aux maladies neuroévolutives.</li> <li>- Etablir un réseau partenarial facilitant l'accès aux soins.</li> <li>- Une prise en charge personnalisée, respectueuse des besoins de chaque résident.</li> </ul> <p><b>Formule d'hébergement :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposer un hébergement temporaire (en cas de domicile inadapté, séjour de répit en cas de fatigabilité des aidants, en prévention : aide et renforcement de l'autonomie, pour lutter contre l'isolement).</li> <li>- Proposer un hébergement permanent.</li> <li>- Proposer un accueil de jour (maintien du lien social, valorisation et gain de confiance, simulation des fonctions cognitives et motrices. Pour l'aidant : répit, soutien psychologique, partage d'expériences avec d'autres familles.</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir un regard orienté sur les capacités et les ressources de chaque personne, sur le respect de la réalité de l'autre et sur son droit à la liberté autant qu'à la sécurité : liberté d'aller et venir, liberté d'expression, liberté de participation, liberté d'organisation, liberté de relation, etc.</li> <li>- Créer des groupes d'entraide pour les familles et les proches</li> </ul> <p><b>Activités et loisirs proposés :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nous voulons que la résidence soit pleine de vie ; qu'elle soit la continuité de la « vraie » vie. Ainsi, chaque moment du quotidien devient une opportunité de bouger et de rester actif : les courses au supermarché, les tâches ménagères, la préparation des repas, le jardinage, les promenades dans le quartier, etc... À cela s'ajoutent des sorties culturelles, musicales ou artistiques que nous organiserons de façon ponctuelle. Les gens qui vivent à la</li> </ul>

	résidence ou qui viennent y passer la journée sont invités à y participer en fonction de leurs intérêts.
<b>PARTENAIRES ASSOCIES</b>	Carpe Diem Pass'âge et ses membres Le département (financeur) La MDPH La CPAM
<b>RESULTATS ATTENDUS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Eviter les réorientations forcées à la suite d'une dégradation de l'état de santé</li> <li>- Cibler et accompagner les personnes pour lesquelles le secteur gériatrique ne serait pas efficient.</li> </ul>
<b>PILOTAGE DU PROJET</b>	Joddy Lesaege et Delphine Odde
<b>RESSOURCES MOBILISEES</b>	Médecins traitants Partenaires Droit commun
<b>POINTS DE VIGILANCE EVENTUELS</b>	Adhésion de l'équipe Epuisement de l'équipe Emotions des autres résidents
<b>ECHEANCE</b>	2025
<b>INDICATEURS D'EVALUATION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de réorientations réussies</li> <li>- Nombre d'accompagnements fin de vie</li> <li>- Satisfaction des résidents</li> </ul>

Journée de lancement de la réécriture du projet d'établissement (Novembre 2023)



# Résidence Frederic DEWULF

390 rue de Zuydcoote

59240 DUNKERQUE

TEL : 03.28.20.30.24



Nos remerciements vont à tous ceux qui ont participé aux travaux de réflexion et d'écriture de ce projet d'établissement :

- Les Personnes vivant à la Résidence Frederic Dewulf
- Les Parents
- Les Partenaires
- Les Professionnels